

# CONSULTATION DES MEMBRES

Conformément à l'article 103.1 du [Code des professions](#), l'Ordre doit consulter ses membres sur le montant de la cotisation 2026-2027 proposé par le conseil d'administration, au moins 30 jours avant son assemblée générale annuelle. Au terme de cette consultation qui se tient **du 19 septembre au 20 octobre 2025** un rapport sera présenté lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 novembre prochain. Les membres présents pourront alors formuler d'autres commentaires avant que le conseil d'administration ne fixe par résolution le montant définitif de la cotisation.

Voici les informations que vous trouverez dans les documents de consultation au sujet de la cotisation annuelle :

- Résolution du conseil d'administration concernant le montant de la cotisation 2026-2027;
- Prévisions budgétaires de l'année financière en cours et celle de 2026-2027;
- Rémunération des administrateurs élus incluant celle de la présidence;
- Rapport annuel 2024-2025.

Si vous souhaitez soumettre un commentaire ou une question dans le cadre de cette **consultation**, svp, nous le faire connaître **au plus tard le 20 octobre 2025** à l'adresse suivante : [secretaire@otimroepmq.ca](mailto:secretaire@otimroepmq.ca)

**Veillez noter qu'aucun ajout à l'ordre du jour ne peut être fait lors de l'assemblée Générale annuelle.** Afin de se conformer au point 2.2 de notre politique de gouvernance, merci de noter que vous avez **jusqu'au 31 octobre 2025** pour nous soumettre toutes **Propositions d'ajouts à l'ordre du jour** joint à cette consultation et ce, à l'adresse suivante : [secretaire@otimroepmq.ca](mailto:secretaire@otimroepmq.ca)

# MONTANT DE LA COTISATION 2026-2027

## Résolution du conseil d'administration adoptée le 5 septembre 2025

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration conformément à l'article 62 du *Code des professions*, doit adopter annuellement des prévisions budgétaires visant l'autofinancement des activités de l'Ordre permettant la réalisation de sa mission de protection du public;

**ATTENDU QUE** selon la politique FIN 03, le taux d'augmentation de la cotisation est prévu en fonction d'une variation de l'IPC et de la capacité de payer de l'Ordre, soit pour l'année 26-27, un taux de 2,5%

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration a adopté pour 2026-2027, le maintien des coûts à la liste des tarifs<sup>1</sup> pour les services de l'Ordre;

**ATTENDU QUE** le comité d'audit et de gestion des risques a fait l'analyse des paramètres budgétaires selon divers scénarios du montant de la cotisation pour l'exercice 2025-2026;

**ATTENDU QUE** l'actif net non grevé d'affectations de l'Ordre représente 6 mois d'opérations;

**ATTENDU QUE** les articles 85.1 et 103.1 du *Code des professions* prévoient que le Conseil d'administration fixe le montant de la cotisation, après une deuxième consultation des membres en assemblée générale;

**ATTENDU QUE** la première consultation des membres se tiendra du 19 septembre au 20 octobre 2025

**IL EST RECOMMANDÉ** par le comité d'audit et de gestion des risques :

D'**ADOPTER** les prévisions budgétaires 2026-2027 lesquelles prévoit des revenus de 4 243 886\$ et des dépenses de 4 295 876\$, dégageant un léger surplus de 5 254\$.

D'**ADOPTER** le projet de hausse de la cotisation de 2,5% fixant celle-ci à 464\$ après consultation des membres conformément au *Code des professions*.

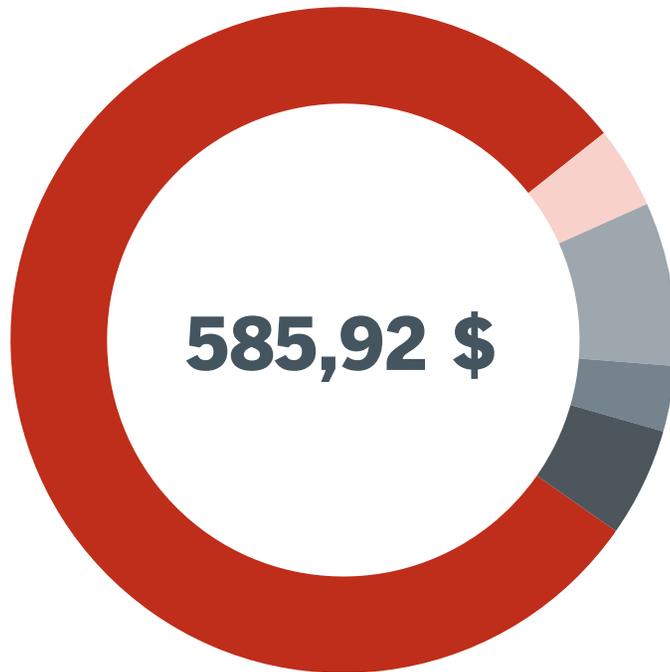
De **FIXER** l'échéance du paiement de la cotisation en un seul versement au 31 mars 2026 ou en deux versements soit le premier au 31 mars 2026 et le second 1<sup>er</sup> août 2026.

<sup>1</sup> Consultez les tarifs en annexe.

## **SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE**

**IL EST RÉSOLU** d'**ADOPTER** les prévisions budgétaires 2026-2027 lesquelles prévoient des revenus de 4 243 886\$ et des dépenses 4 295 876\$ dégageant un léger surplus de 5 254\$ et d'**ADOPTER** le projet de hausse de la cotisation de 2,5% portant la cotisation à l'Ordre à 464\$ après consultation des membres prévue selon les dispositions du *Code des professions* et de **FIXER** l'échéance du paiement de la cotisation en un seul versement au 31 mars 2026 ou en deux versements soit le premier au 31 mars 2026 et le second 1er août 2026.

# RÉPARTITION DE LA COTISATION 2026-2027



**464 \$** - Revenu à l'Ordre

**23,20 \$** - TPS

**46,28 \$** - TVQ

**17,44 \$** - Assurance responsabilité professionnelle (Beneva)

**35 \$** - Cotisation à l'Office des professions du Québec (sous réserve de la cotisation 2026-2027 émise par l'Office des professions)

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

L'année 2024-2025 s'est soldée par un excédent budgétaire de 318 494 \$ principalement généré par les revenus de placement plus importants qu'anticipés compte tenu de la performance des marchés financiers et un très léger surplus au niveau des opérations de 6 600 \$. Un travail rigoureux de réajustement et contrôle budgétaire a été fait tout au long de l'année et a mené vers ce résultat intéressant qui nous permettra d'assurer les développements prévus à la planification stratégique au bénéfice des membres et de la population.

Pour l'année en cours, la hausse à 7112 membres au 31 mars ainsi que le nombre d'inscriptions supplémentaires au registre des étudiants nous assurent une hausse de revenus à priori non prévisible. Du côté des dépenses, l'application d'une réduction potentielle du coût de la main-d'œuvre et de certaines dépenses reliées à l'admission nous rapproche d'un équilibre budgétaire plutôt que du déficit anticipé de 127 402\$. La nouvelle planification stratégique étant débutée, celle-ci se concrétisera tout au long de l'année par des changements spécifiques à l'égard des services au public, des transformations touchant la pratique et certains investissements permettant notamment de moderniser nos processus et nos outils numériques. À cet égard le conseil d'administration a décidé de consacrer 250 000\$ pour des initiatives organisationnelles stratégiques et 300 000\$ sur trois ans pour le développement de la pratique compte tenu de l'évolution rapide de technologies. Également, des travaux entourant l'inspection professionnelle et l'admission sont en cours et se poursuivront en 26-27.

Le budget adopté pour 2026-2027 se veut réaliste. Il tient compte de certains revenus anticipés à la hausse et d'une gestion très étroite des dépenses afin d'assumer plusieurs changements déjà planifiés mentionnés ci-haut. Les revenus de placement indiqués au fonds de développement serviront notamment au développement de la pratique et à poursuivre l'Octroi de nos bourses innovation qui en seront à leur 4<sup>e</sup> édition. Les soldes au fonds d'opération et l'investissement organisationnel serviront non seulement aux activités courantes de l'Ordre, mais également à accentuer les améliorations de processus et la transformation numérique de l'Ordre. Rappelons également que l'Ordre dispose d'un fonds de réserve non grevé de 6 mois d'opération lui permettant de conserver une marge de manœuvre pour assumer ses obligations, composer avec les imprévus et garantir une santé financière adéquate et pérenne.

L'année 2026-2027 sera la première année complète de la mise en œuvre du plan stratégique. Un accent particulier est mis sur des actions envers la population afin de mieux répondre à leur besoin, sur l'attraction des jeunes dans la profession et sur le développement de la pratique des membres afin d'assurer le soutien à l'expertise pour nos membres.

Notre cadre financier est toujours soumis aux fluctuations dans l'environnement économique quelque peu instable, ce qui nous oblige à nous parer à tout imprévu. Nous nous devons de composer avec une pression constante sur les dépenses et des revenus fluctuants. Aussi, l'évolution rapide des pratiques amène une pression supplémentaire sur l'importance de se renouveler et de soutenir le développement de l'expertise des membres afin de garantir notre mission de protection du public. Ce contexte nous invite à maintenir une prudence constante sur la gestion de nos finances.

Le comité d'audit et de gestion des risques et le conseil d'administration ont analysé étroitement les scénarios budgétaires, et adopte un budget 2026-2027 réaliste au point de vue des revenus et des dépenses portant la prévision budgétaire à un léger surplus de 5 254\$ en considérant un taux d'augmentation de la cotisation à 2,5%, notre plus bas niveau depuis trois ans. Nous vous présentons ci-dessous les résultats financiers 2024-2025, le budget 2025-2026 et les prévisions après le premier trimestre ainsi que la prévision budgétaire 2026-2027.

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

<b>REVENUS</b>	<b>Réel</b> <b>2024-2025</b>	<b>Budget Adopté</b> <b>2025-2026</b>	<b>Projections</b> <b>Au 31 mars 2026</b>	<b>Prévisions</b> <b>2026-2027</b>
Cotisation	3 144 918 \$	3 162 382 \$	3 332 290 \$	3 339 215 \$
Développement professionnel	254 318 \$	161 636 \$	159 236 \$	247 000 \$
Admission à la profession	391 139 \$	392 684 \$	393 023 \$	390 832 \$
Inspection professionnelle	10 098 \$	7 651 \$	11 260 \$	7 280 \$
Communications	311 074 \$	345 000 \$	315 583 \$	140 000 \$
Affaires professionnelles et juridiques	11 383 \$	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$
Autres revenus				
Ventes	26 072 \$	41 059 \$	88 052 \$	22 059 \$
Ristourne <sup>1</sup>	42 775 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
Placements <sup>1</sup>	269 119 \$	20 000 \$	20 000 \$	50 000 \$
<b>Subtotal</b>	<b>337 966 \$</b>	<b>101 059 \$</b>	<b>148 052 \$</b>	<b>112 059 \$</b>
<b>Résumé</b>				
<b>Produits</b>	<b>4 149 003 \$</b>	<b>4 117 912 \$</b>	<b>4 191 604 \$</b>	<b>4 153 886 \$</b>
<b>Ristourne et revenus de placement</b>	<b>311 895 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>90 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 460 898 \$</b>	<b>4 177 911 \$</b>	<b>4 251 604 \$</b>	<b>4 243 886 \$</b>

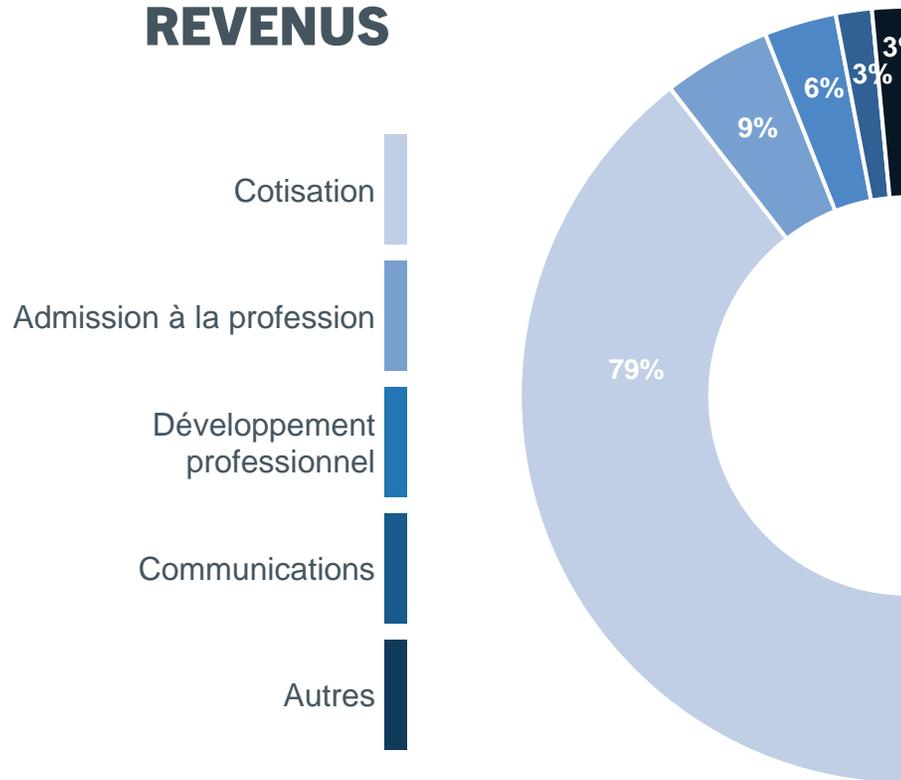
<sup>1</sup> Les produits comptabilisés aux états financiers tiennent compte uniquement de fonds d'administration générale, et ce, afin de faire une représentation fidèle des activités courantes et générales de l'Ordre. Cependant, considérant qu'un revenu en provenance de la ristourne et de revenus de placement est toujours envisagé en fonction de l'historique des résultats, les budgets adoptés ont toujours considéré un montant en provenant de ses produits. Le Conseil d'administration demeure toutefois prudent en raison des fluctuations du marché et de l'impossibilité de prévoir les sinistres qui pourraient avoir lieu ayant un impact sur les ristournes provenant de l'assurance responsabilité des membres.

<b>DÉPENSES</b>	<b>Réel 2024-2025</b>	<b>Budget adopté 2025-2026</b>	<b>Projections au 31 mars 2026</b>	<b>Prévisions 2026-2027</b>
Administration générale	824 722 \$	859 122 \$	858 976 \$	923 977 \$
Conseil d'administration	455 604 \$	412 471 \$	426 973 \$	450 426 \$
Développement professionnel	404 453 \$	376 704 \$	326 258 \$	359 576 \$
Admission à la profession	505 321 \$	574 319 \$	575 002 \$	572 725 \$
Affaires professionnelles	260 495 \$	240 896 \$	226 646 \$	242 251 \$
Affaires juridiques	298 664 \$	294 661 \$	307 561 \$	323 897 \$
Communications	783 548 \$	853 950 \$	890 787 \$	682 004 \$
Inspection professionnelle	609 596 \$	693 191 \$	707 370 \$	741 019 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 142 403 \$</b>	<b>4 305 314 \$</b>	<b>4 319 573 \$</b>	<b>4 295 876 \$</b>

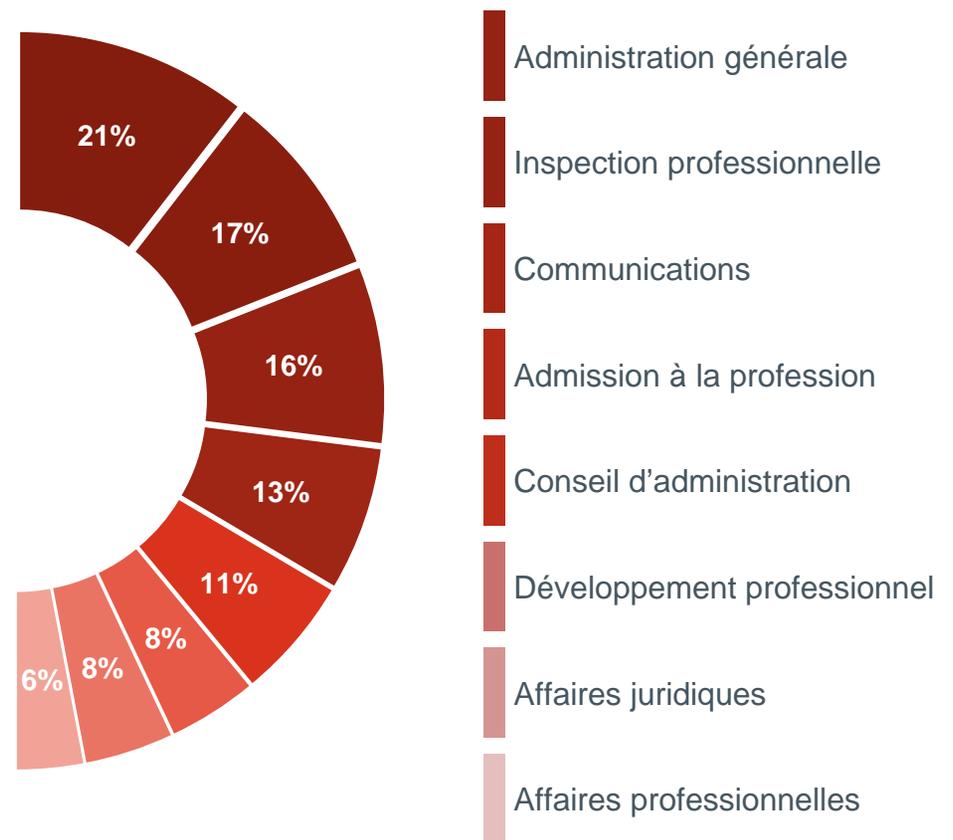
Insuffisance des produits sur les charges	6 600 \$	(187 402 \$)	(127 969 \$)	(141 990 \$)
Placements	269 119 \$	20 000 \$	20 000 \$	50 000 \$
Assurance responsabilité	42 775 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$
<b>Surplus/déficit d'opération incluant placements</b>	<b>-</b>	<b>(127 402 \$)</b>	<b>(67 969 \$)</b>	<b>(51 990 \$)</b>
<b>Surplus/déficit d'opération incluant économie sur les coûts de main-d'œuvre (3%)</b>	<b>318 494 \$</b>	<b>(70 159 \$)</b>	<b>(12 662 \$)</b>	<b>5 254 \$</b>

# RÉPARTITION DES PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES 2026-2027

## REVENUS



## DÉPENSES



# RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS EXCLUANT LA PRÉSIDENTE\*

Le conseil d'administration, conformément à l'article 104 du *Code des professions*, **RECOMMANDE** aux membres de l'assemblée générale annuelle d'**APPROUVER** la rémunération des administrateurs élus comme le prévoit la Politique FIN-01, actuellement en vigueur depuis le 6 septembre 2024 :

Réunion à distance ou en présentiel d'une durée de :	2025-2026	2026-2027
Moins de 60 minutes	Jeton de 50 \$	Jeton de 50 \$
61 minutes à 4 heures	Jeton de 100 \$	Jeton de 100 \$
4 heures 1 minute à 6 heures	Jeton de 200 \$	Jeton de 200 \$
6 heures 1 minute et plus	Jeton de 300 \$	Jeton de 300 \$

Une allocation de distance pour un déplacement aller-retour, est accordée selon les modalités suivantes peu importe le moyen de transport utilisé :

Distance aller-retour en kilomètre :	2025-2026	2026-2027
0 à 100 km	0 \$	0 \$
101 à 200 km	25 \$	25 \$
201 à 300 km	50 \$	50 \$
Et ainsi de suite ...		

\*À noter :

- Tous les membres des comités de l'Ordre ont droit à la même rémunération que celle des administrateurs élus.
- Tous les administrateurs élus et membres des comités de l'Ordre peuvent réclamer un remboursement de perte de salaire.

# RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENTENCE

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, les membres de l'assemblée générale annuelle approuvent la rémunération de la présidence.

Conformément à la résolution de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 novembre 2024 et tel que revu à la politique sur la rémunération de la présidence, il a été retenu que :

- Le salaire du président est celui consenti à l'échelon maximal de la classe 38 pour un chef de service en imagerie médicale dans le réseau de la santé et des services sociaux, incluant les indexations pouvant être apportées
- Ce salaire a été établi à 109 655\$ pour 2025-2026
- Une contribution de 8% aux fins de régime de retraite est accordée

Le 6 août 2025, le [Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux c.S-4.2, a. 487.2](#) a été adopté par le conseil des ministres et paru en gazette officielle du Québec portant l'indexation le 1<sup>er</sup> avril 2025-2026 de la classe 38 au salaire de 122 596\$.

Conformément à la résolution faite lors d'assemblée générale du 13 novembre 2024, le salaire du président a donc été réajusté en conséquence, sans rétroactivité pour les années antérieures.

En conséquence,

**ATTENDU QUE** le règlement a fait l'objet d'une mise à jour au 6 août 2025;

**ATTENDU QUE** ce règlement stipule que le maximum de la classe salariale 38 pour l'année 2026-2027 est établi désormais à 125 661\$;

**IL EST RECOMMANDÉ** par le Conseil d'administration d'**APPROUVER** pour l'année 2026-2027 le salaire de la présidence à 125 661\$ ainsi que la contribution de 8% aux fins de régime de retraite.

## LISTE DES TARIFS POUR 2026-2027

	2025-2026	2026-2027	%
Cotisation	453\$	464\$	2.5%
Cotisation (dépistage et vaccination)	319\$	319\$	Gel
Réinscription au Tableau des membres	200\$	200\$	Gel
Exercice en société	500\$	0\$	Abolition
Étude de dossier, candidats hors Canada (valide trois ans)	780\$	780\$	Gel
Étude de dossier, candidats du Canada (valide trois ans) (permis sur permis)	202\$	202\$	Gel
Étude de dossier, candidats du Canada (doivent passer au comité d'admission)	400\$	400\$	Gel
Étude de dossier, autorisation spéciale (valide trois ans)	780\$	780\$	Gel
Étude de dossier, retour à la profession après 5 ans	232\$	232\$	Gel
Registre des étudiants (valide quatre ans)	202\$	202\$	Gel
Inscription à l'examen	986\$	986\$	Gel
Frais de retard Inscription à l'examen, registre des étudiants	61 \$	61\$	Gel

Pénalité pour non-respect des échéances lors du processus d'inspection: <input type="checkbox"/> Questionnaire étape 1 <input type="checkbox"/> Questionnaire étape 2, <input type="checkbox"/> Dépôt de plan d'action	100\$	100\$	Gel
Révision des notes de l'examen	139 \$	139\$	Gel
Duplicata	59 \$	59\$	Gel
Refus bancaire	100 \$	100\$	Gel
Demande d'attestation TEPM + Échographie	102 \$	102\$	Gel

Financement à l'Office des professions (Sous réserve de la cotisation 2026-2027 émise par l'Office des professions)	35 \$
Assurance responsabilité professionnelle	17,44 \$

# RAPPORT ANNUEL

**2024-2025**



rd



mn



echo



ro



epm

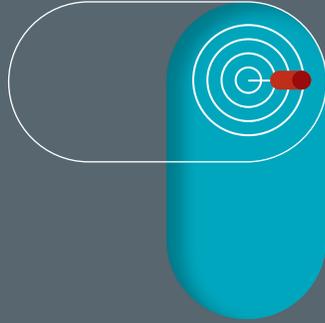


Ordre des technologues  
en **imagerie médicale**,  
en **radio-oncologie** et en  
**électrophysiologie médicale**  
du Québec



Ordre des technologues  
en **imagerie médicale**,  
en **radio-oncologie** et en  
**électrophysiologie médicale**  
du Québec

6455, rue Jean-Talon Est,  
Bureau 401  
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8  
[otimroepmq.ca](http://otimroepmq.ca)



# MISSION

Protéger le public dans les domaines de l'imagerie médicale, de la radio-oncologie et de l'électrophysiologie médicale.



# VISION

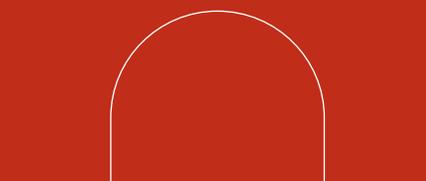
Être un partenaire significatif de nos membres afin qu'ils se distinguent par leur expertise comme professionnels de la santé.



# VALEURS

Responsabilité  
Persévérance  
Cohérence  
Courage de ses convictions  
Leadership

# LETTRES DE PRÉSENTATION



**Madame Nathalie Roy**  
*Présidente de l'Assemblée nationale  
du Québec*

**Saint-Léonard, novembre 2025**

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2025.

Veillez agréer, madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Sonia LeBel  
*Ministre responsable de l'Administration  
gouvernementale et présidente du Conseil  
du trésor*



**Madame Sonia LeBel**  
*Ministre responsable de l'Administration  
gouvernementale et présidente du Conseil  
du trésor*

**Saint-Léonard, novembre 2025**

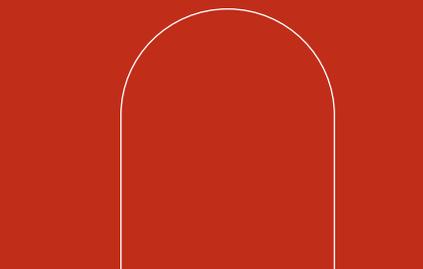
Madame la ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.

Nous vous prions de croire, madame la ministre, en l'expression de nos sentiments distingués.

Vincent Dubé, t.i.m.  
*Président, Ordre des technologues  
en imagerie médicale, en radio-oncologie  
et en électrophysiologie médicale  
du Québec*



**Madame Mélanie Hillinger**  
*Présidente, Office des professions  
du Québec*

**Saint-Léonard, novembre 2025**

Madame la présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2024 et le 31 mars 2025.

Nous vous prions de croire, madame la présidente, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Vincent Dubé, t.i.m.  
*Président, Ordre des technologues  
en imagerie médicale, en radio-oncologie  
et en électrophysiologie médicale  
du Québec*

# TABLE DES MATIÈRES

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
BILAN DE LA PRÉSIDENTENCE	4
BILAN DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE	14
GOUVERNANCE	30
ADMISSION	46
RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE	54
INDEMNISATION	58
INSPECTION PROFESSIONNELLE	60
NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION	66
FORMATION CONTINUE	68
ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	74
COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC	80
CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES	82
CONSEIL DE DISCIPLINE	84
COMMUNICATIONS ET RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE	90
RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES AUTRES COMITÉS DE L'ORDRE	94
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES	104
ÉTATS FINANCIERS	112
.....	
<b>ANNEXE 1</b> — CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS	<b>144</b>

# BILAN DE LA PRÉSIDENCE



L'année 2024-2025 s'est imposée comme une véritable année charnière, tant pour l'Ordre que pour l'ensemble du système professionnel québécois. Animés par la volonté de réaffirmer l'importance fondamentale de notre mission de protection du public et de renforcer le rôle des technologues dans cette mission, nous avons pris une part active aux travaux de modernisation du système professionnel. Nous avons également amorcé une réflexion stratégique en profondeur.

Cette démarche vise à mieux cerner les besoins actuels et futurs de la population, afin d'y répondre de façon concrète, notamment en ce qui concerne l'accessibilité, la qualité et la sécurité des services en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale.

La nouvelle planification stratégique, qui entrera en vigueur dès 2025-2026, a été conçue à la lumière des constats issus de la tournée des membres. Elle s'est aussi nourrie des échanges tenus lors de nos états généraux, qui ont rassemblé l'ensemble des parties prenantes œuvrant autour de nos professions. Cet exercice a permis de donner une voix privilégiée aux patients, utilisateurs directs des services du réseau de la santé québécois.

À la lecture de ce rapport, vous constaterez également que nos efforts se concentrent particulièrement sur la relève dans l'ensemble des secteurs d'activités de nos professionnels. Pour répondre aux défis liés à la pénurie de main-d'œuvre, il est essentiel d'agir à la source : en valorisant davantage les programmes d'enseignement, en améliorant leur attractivité et en favorisant une meilleure intégration des étudiantes et étudiants dans les milieux cliniques. Ce sont là des leviers indispensables pour assurer la pérennité et l'excellence de nos professions.

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le début de cette deuxième année à la présidence de l'Ordre m'a permis de finaliser la tournée des membres dans les établissements de santé. Deux objectifs guidaient cette démarche : d'une part, renforcer l'adhésion à la mission de l'Ordre en clarifiant son rôle et ses responsabilités; d'autre part, engager un dialogue ouvert sur les enjeux concrets auxquels les technologues sont confrontés dans leur pratique quotidienne. Cette tournée m'a, une fois de plus, rappelé une vérité fondamentale : un ordre professionnel ne peut remplir pleinement sa mission sans l'implication active et continue de ses membres. Leur engagement, leurs réflexions et leurs expériences sont au cœur du système professionnel québécois, tel que l'ont imaginé ses fondateurs. C'est en entretenant cette relation de proximité et de collaboration que nous pourrons relever ensemble les défis actuels et futurs de nos professions.

Les constats tirés de cette tournée nous ont permis de jeter les bases d'une consultation plus large, menant à l'élaboration de notre planification stratégique. C'est notamment par la tenue d'états généraux que l'Ordre a pu sonder l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans le cadre de cette démarche, une rencontre spécifique a été organisée avec des représentants des comités des usagers, afin de déterminer leurs besoins particuliers concernant les services reçus de la part de nos titulaires de permis.

Enrichi par ces échanges, le conseil d'administration de l'Ordre, en étroite collaboration avec la permanence de l'organisation, a pu rédiger une planification stratégique à même de répondre aux enjeux actuels du système de santé et des professions, tout en optimisant l'efficacité de notre mission de protection du public.

Il est important de mentionner aussi qu'une attention particulière a été donnée à la relève. Il était primordial d'impliquer aussi nos futures technologues dans le processus. C'est pourquoi la tournée, entamée auprès des technologues dans leur milieu clinique l'année précédente, s'est poursuivie cette fois dans les maisons d'enseignement, où j'ai eu le privilège de rencontrer la quasi-totalité des étudiants des cinq secteurs d'activités.

## CONGRÈS ANNUEL 2024

C'est sous le thème de *L'intelligence artificielle et des innovations cliniques au cœur de la pratique des technologues* que s'est déroulé le 47<sup>e</sup> congrès annuel de l'Ordre, les 3 et 4 mai 2024, à Sherbrooke. L'activité a rassemblé 500 personnes, et plus de 30 conférences ont été présentées dans tous les domaines de pratique. Le congrès d'envergure s'est avéré un lieu privilégié d'apprentissage, de partage de connaissances et de réseautage entre les technologues, les représentants de l'industrie, ainsi que des conférenciers internationaux, autour d'un sujet qui influence la réalité actuelle et future de la pratique à tous les paliers.

## PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

L'Ordre a la responsabilité de défendre l'intérêt de la population en veillant à assurer l'accessibilité aux soins tout en maintenant un haut niveau de compétence professionnelle.

Nous souhaitons alors jouer un rôle de leader dans la mise en place de projets visant à garantir un nombre suffisant de technologues dans les différents domaines de la santé. Bien que l'accès aux services soit essentiel, il est tout aussi crucial de préserver l'expertise spécifique des technologues dans chaque secteur.

Dans cette optique, l'Ordre agit en tant qu'interlocuteur clé auprès de plusieurs instances, notamment les associations médicales, les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et de Santé Québec, le ministère de l'Éducation, les établissements d'enseignement, la Fédération des cégeps ainsi que les milieux cliniques.

En plus de cela, nous avons répondu à l'appel de l'Association canadienne de médecine nucléaire (ACMN). Un groupe a été formé incluant l'ACMN, l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) et l'OTIMROEPMQ, qui a pour objectif de mettre en œuvre un plan d'action qui vise à garantir un nombre suffisant de professionnels et à assurer l'accès aux services sans compromettre la qualité de la main-d'œuvre. Des actions concrètes seront priorisées et mises en place prochainement.





**CONGRÈS ANNUEL 2024**  
*L'intelligence artificielle et les innovations cliniques*  
Sherbrooke — 3-4 mai 2024



## CAMPAGNE *UNE CARRIÈRE SUR MON X*

La Semaine des technologues a été le fer de lance en novembre d'une importante campagne de promotion de la profession. Cette campagne traduit une action concrète de l'Ordre liée à sa mission de protection du public, face à un enjeu d'attraction de la main-d'œuvre pour assurer l'accessibilité des soins à la population. La campagne a dévoilé un visuel accrocheur, dynamique et moderne qui s'est déployé en plusieurs initiatives. Ce premier volet du lancement de la campagne avait pour but d'outiller les technologues, les écoles, les enseignants, les conseillers en orientation, ainsi que les établissements et cliniques, pour parler de la profession de façon uniforme, claire et impactante lors de journées carrière, par exemple. Les outils développés sont les suivants :

- ✓ une nouvelle page web : [unecarrieresurmonx.ca](http://unecarrieresurmonx.ca);
- ✓ visuels pour les réseaux sociaux;
- ✓ une courte brochure rappelant les informations essentielles à conserver à portée de main;
- ✓ une présentation PowerPoint aux couleurs de la campagne.

## TOURNÉE DU PRÉSIDENT DANS LES COLLÈGES

Cette année a été marquée par une tournée que j'ai effectuée au sein des sept collèges du Québec offrant les programmes menant à la profession de technologues, pour aller à la rencontre de la quasi-totalité des étudiantes et des étudiants de 1<sup>er</sup> et dernière année. Ce contact est essentiel pour développer dès le départ le sentiment d'appartenance des étudiantes et étudiants à la profession, pour mettre en lumière les privilèges dont ils disposeront en faisant partie d'un ordre professionnel, ainsi que notre rôle d'accompagnement tout au long de leur carrière. Il s'agit d'un moment privilégié où j'ai pu également tâter le pouls de la communauté étudiante sur divers sujets, afin de mieux aligner nos actions. Cette tournée a donné le coup d'envoi à la reconduction de ces rendez-vous en présentiel ou en virtuel pour les prochaines années.

## CRÉATION DU COMITÉ RELÈVE

Nous avons la plus grande conviction que les défis qui nous font face concernent l'ensemble de nos membres. La participation de ceux-ci aux travaux de l'Ordre est à la base même de l'efficacité du système professionnel. Malgré nos efforts pour améliorer l'efficacité de nos comités et la participation des technologues, un volet restait sous représenté : la relève. C'est pour cette raison que nous avons mis sur pied le comité de la relève. Ce comité est composé de technologues qui ont moins de cinq ans de pratique et d'étudiants en dernière année de leur parcours scolaire. Son rôle est de soulever au conseil d'administration des enjeux et lui de lui proposer des projets qui sont propres à la réalité des étudiants et des nouveaux technologues, en tenant compte de la mission de l'Ordre et de sa planification stratégique. Je suis confiant qu'en donnant la parole et des leviers d'action à des technologues vivant ces enjeux, l'organisation pourra offrir des solutions pertinentes et efficaces.

## PRATIQUES AVANCÉES

Plusieurs initiatives ont été lancées cette année afin de définir et de déployer les pratiques avancées dans l'ensemble des cinq professions réglementées par l'Ordre. Les technologues, tous domaines confondus, doivent pouvoir exercer l'entièreté de leur champ de pratique afin de favoriser un meilleur accès aux soins et une utilisation optimale des ressources.

Il nous faut en premier lieu identifier les besoins de la population et des équipes médicales, dans le but d'élaborer un plan qui permettra aux technologues de réaliser des activités à valeur ajoutée. Il faudra déterminer si des formations spécifiques devront être mises en place et une démarche plus structurée sera nécessaire afin d'élargir notre champ de pratique et ainsi permettre, par des modifications au Code des professions, l'autorisation de certaines activités jusqu'ici réservées.

La pertinence de ces activités, les bénéfiques à la population et les besoins des milieux cliniques seront les moteurs de notre plan. Pour y parvenir, nous collaborons étroitement avec l'ensemble des parties prenantes, afin de prioriser les étapes et de démontrer la nécessité de cette évolution. Un comité a d'ailleurs été créé, regroupant des représentants de l'Ordre et

de l'Association des radiologistes du Québec (ARQ), avec cet objectif commun.

Un travail d'étalonnage des pratiques à l'international est également en cours, notamment à travers des échanges avec l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (AFPPE).

Enfin, des consultations ont été lancées auprès de nos membres afin d'identifier les pratiques émergentes et de solliciter leur contribution à l'avancement de nos travaux.

Le développement de nos pratiques passe aussi par une concertation canadienne. C'est une des raisons qui m'a amené à renforcer nos liens avec l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM). Des rencontres statutaires ont été mises en place pour prioriser des actions conjointes. L'Ordre a accentué aussi son leadership au sein de L'Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation et en imagerie médicale du Canada. L'importance de la mobilité de main-d'œuvre au Canada, par l'Accord de libre-échange canadien et le traitement des demandes d'admission de candidats formés à l'étranger, font partie des priorités que l'Ordre mène dans ce groupe.

## LEADERSHIP EN RECHERCHE

Cette année, l'Ordre a redoublé d'efforts pour encourager les technologues à s'impliquer activement dans la recherche. La relance de la bourse Innovation depuis la pandémie a permis d'attribuer une bourse en 2023-2024, ainsi que deux bourses de 15 000 \$ chacune cette année.

Au-delà de la promotion des bonnes pratiques professionnelles, cette initiative vise à reconnaître et valoriser l'expertise des technologues au sein du réseau de la santé. Pour la première fois, l'Ordre prévoit également le lancement d'une édition thématique de la bourse, centrée sur un enjeu ciblé.

Dans cette optique, un comité composé de technologues en recherche et de technologues en électrophysiologie médicale s'est penché sur la question de la qualité des électrocardiogrammes (ECG) au repos au Québec. Son mandat : établir un cadre scientifique solide en vue de l'attribution de cette bourse ciblée prévue pour 2025-2026.

Par cette initiative, l'Ordre souhaite répondre à une problématique préoccupante liée à la formation de divers intervenants tout en renforçant le leadership des technologues dans ce domaine clé.

## GESTION DES DOSES DE RADIATION

Alors que les examens d'imagerie utilisant les rayonnements ionisants prennent une place grandissante dans le parcours de soins, l'Ordre, en partenariat avec l'Association des radiologistes du Québec (ARQ) et l'Association des médecins spécialistes en médecine nucléaire du Québec (AMSMNQ), a lancé cette année une initiative importante pour évaluer les doses de radiation reçues par les patients au Québec.

Un sondage a été mené auprès de nos membres afin de recueillir les doses moyennes administrées lors des examens les plus fréquemment réalisés en tomodensitométrie et en médecine nucléaire. Cette collecte de données vise à établir les niveaux de référence diagnostiques (NRD) pour le Québec.

Ces NRD seront partagés avec les technologues et les équipes médicales afin d'encourager l'optimisation des pratiques et la réduction des doses, lorsque cela est cliniquement possible. Ce projet permettra également de situer le Québec par rapport aux autres juridictions, et de recommander, au besoin, la mise en place d'un registre provincial des doses pour assurer une meilleure surveillance. L'Ordre souhaite qu'un plan d'action national pour la vigie et le maintien de doses faibles délivrées soit mis de l'avant.

## TABLIER PLOMBÉ

L'Ordre et plusieurs autres ordres professionnels ont continué de demander le changement réglementaire qui permettrait une mise à jour importante de nos pratiques concernant l'utilisation du tablier plombé pour les patients qui subissent des examens radiologiques. Dans l'attente, l'Ordre a complété la rédaction de ligne de conduites conjointes avec les ordres concernés. L'Ordre compte profiter de ce changement réglementaire à venir pour mettre l'emphase sur les moyens de réduction des doses reçues par les patients. L'optimisation des protocoles, l'exercice du jugement clinique ainsi que la pertinence des examens seront des éléments mis de l'avant pour atteindre cet objectif.

## DANS LES MÉDIAS

Cette année, mes interventions médiatiques à titre de porte-parole officiel de l'Ordre ont principalement été consacrées à la promotion de la profession. Entre autres, j'ai pu intervenir à CBC Radio en Estrie dans le cadre de la Semaine des technologues, afin de faire mieux comprendre le rôle trop souvent méconnu des technologues dans notre système de santé. J'ai également été appelé à informer la population de l'urgence du recrutement de technologues et de notre campagne de promotion *Une carrière sur mon X* dans le cadre du cahier spécial du journal *Le Devoir* sur les métiers, professions et carrières d'avenir, paru en mars.

## COLLABORATION CANADIENNE ET INTERNATIONALE

Cette année encore l'Ordre a été présent à l'extérieur du Québec. J'ai eu la chance d'aller, sur invitation de l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (AFPPE), présenter et participer à un panel sur la démographie des technologues. J'ai pu ainsi partager la réalité québécoise quant à la pénurie de main-d'œuvre et les facteurs qui influencent l'attrait à la profession au Québec. La collaboration avec nos homologues français est essentielle pour exporter et importer des idées qui feront avancer nos professions.

J'ai aussi eu l'opportunité d'assister au congrès annuel de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM). La collaboration renforcée entre nos deux organisations nous permettra de prioriser des projets communs qui répondront aux enjeux de nos professions autant au Québec qu'à travers le reste du pays. L'Offre conjointe de formation, la valorisation de la profession ainsi que les compétences nécessaires à l'entrée de la profession sont au cœur de nos discussions.

En plus de cela, j'ai eu la chance de participer à plusieurs tribunes, dont les congrès de l'Association des médecins spécialistes en médecine nucléaire du Québec (AMSMNQ), de l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec (APIBQ), de la Société de radiologie du Québec (SRQ), ainsi qu'au Symposium sur le suivi de dose à Orford.

## CONSULTATION POUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

L'Ordre a été très actif cette année dans le grand projet de modernisation du système professionnel. J'ai à cœur la réforme en cours et je souhaite qu'elle nous permette de rendre le système plus efficace et plus pertinent pour la population québécoise. Nous avons donc participé aux consultations sur la définition de la mission de protection du public, sur la révision du traitement réglementaire, sur la mutualisation des services interordres ainsi que sur la composition des conseils d'administration des ordres. Les éléments que nous avons apportés dans ces discussions visent l'atteinte d'un système professionnel efficace en lui donnant toute la flexibilité qu'il a besoin pour réaliser efficacement nos projets qui auront un impact positif sur la population québécoise, autant dans notre rôle réglementaire que sociétal.

## GOUVERNANCE

L'efficacité de l'Ordre repose grandement sur un des principes fondateurs du système professionnel : l'autogestion, l'autorégulation et l'autofinancement des ordres par leurs professionnels. C'est pourquoi nous avons mis en place un plan qui vise à renforcer l'implication des membres dans les affaires de l'Ordre. Nous veillons aussi à garantir l'efficacité des travaux de nos comités, comme la majorité des orientations de l'Ordre découlent de leurs travaux. Un accent a donc été mis sur l'évaluation des comités et l'intégration des nouveaux membres. Des rapports précis sont aussi maintenant rédigés et envoyés au conseil d'administration pour qu'il soit en mesure de mesurer l'impact de leur réalisation sur l'atteinte de nos objectifs.



**CAMPAGNE PROMOTIONNELLE**  
*Une carrière sur mon X*  
 Affiches  
 Réseaux sociaux  
 Dépliant  
 Page web



## CONCLUSION

En somme, l'année 2024-2025 aura marqué un tournant significatif dans notre parcours collectif. Elle aura permis de réaffirmer avec force la mission fondamentale de l'Ordre : veiller à la protection du public en assurant l'exercice sécuritaire, compétent et éthique des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale. Cette mission s'inscrit aujourd'hui dans un contexte en profonde mutation, où les attentes de la population, les avancées technologiques et les défis du réseau de la santé exigent une capacité d'adaptation constante et une vision à long terme.

À travers une vaste consultation – incluant la tournée des membres et la tenue de nos états généraux, ainsi qu'une nouvelle tournée dans les maisons d'enseignement – nous avons pu brosser un portrait juste et éclairé de notre réalité professionnelle. Ces échanges ont nourri notre réflexion stratégique et orienté la définition de nos priorités pour les années à venir. La nouvelle planification stratégique 2025-2026 s'appuie donc sur des constats clairs, mais aussi sur une volonté d'action concrète : améliorer l'accessibilité, rehausser la qualité des soins, soutenir l'innovation et développer les pratiques avancées.

Nous avons également placé la question de la relève au cœur de nos préoccupations. La pénurie de main-d'œuvre ne se résoudra pas sans un effort concerté pour attirer de nouvelles générations vers nos professions, en misant sur une meilleure valorisation des carrières en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale, un soutien accru à la formation, et une intégration harmonieuse des étudiantes et étudiants dans les milieux cliniques. Ce travail doit se faire en partenariat avec les établissements d'enseignement, les milieux de pratique et les instances gouvernementales.

Alors que nous tournons notre regard vers l'avenir, nous demeurons convaincus que le rôle des technologues est essentiel à la qualité et à l'efficacité des soins offerts à la population. Par notre rigueur, notre engagement et notre volonté d'innover, nous continuerons de contribuer activement à l'évolution du système professionnel et du réseau de la santé québécois. Ensemble, poursuivons sur cette lancée avec détermination, dans le respect de notre mission et au service du bien commun.

Le président,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large initial 'V' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Vincent Dubé, t.i.m.

BILAN DE LA  
**DIRECTRICE**  
**GÉNÉRALE ET**  
**SECRÉTAIRE**



## SOLIDEMENT ANCRÉ POUR PROTÉGER LE PUBLIC ET FAIRE GRANDIR LA PROFESSION!

C'EST L'ESPRIT QUI A GUIDÉ NOS ACTIONS QUOTIDIENNES TOUT AU LONG DE L'ANNÉE. QU'IL S'AGISSE DE LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE, DE NOTRE VOLONTÉ D'AMÉLIORATION, DE NOTRE SOUTIEN AUX TECHNOLOGUES OU DE FAIRE GRANDIR LA PROFESSION, L'ORDRE S'EST INVESTI ACTIVEMENT AVEC RIGUEUR ET CONSTANCE.

### DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Pour plusieurs employés, ce fut la première année à l'Ordre. Il a d'abord fallu s'approprier les règles qui nous encadrent, les méthodes déjà en place et accepter de nous remettre en question afin de mieux répondre aux besoins exprimés par nos membres et ceux perçus par la population.

L'Ordre s'est engagé à accorder des conditions permettant d'offrir un milieu de travail sain et propice à l'épanouissement pour chacun. Nous sommes toujours en vigilance au regard des pratiques de gestion des ressources humaines et nos politiques ont été révisées. Nous poursuivons le comité Santé Bien-Être mis en place l'an dernier pour permettre une participation de tous à la vie interne de l'Ordre.

### L'ADMISSION À LA PROFESSION

Les processus d'admission à la profession ont été revus en profondeur afin de les rendre plus agiles et mieux soutenir les candidats à l'entrée de la profession qu'il soit d'ici ou d'outre-mer. Je tiens à souligner l'excellence du travail et l'ouverture des membres du comité d'admission, grâce à vous et l'équipe d'admission, plus d'une cinquantaine de candidats hors Québec et internationaux ont rejoint les cohortes de finissants en devenir et de membres. Une action significative en cette période de pénurie de main-d'œuvre!

Préoccupé par l'entrée dans la profession, l'Ordre contribue activement au projet ministériel visant à développer un externat pendant les programmes de formation collégiale. Un projet qui pourrait voir le jour en 2026-2027.

À l'écoute de ses membres, l'Ordre s'est penché sur les conditions d'entrée à la profession des technologues du programme d'échographie et l'équipe de l'inspection professionnelle a soumis un guide d'intégration dans la profession à l'intention des employeurs. D'autres réflexions sont également en cours avec nos partenaires de l'éducation sur ce programme de formation encore récent.

### LA RÉVISION DES PERMIS ET LA COTISATION

Avec l'appui de notre direction des affaires juridiques, une révision complète des permis existants à l'Ordre a été réalisée. Ce chantier d'envergure a permis de réaffirmer les balises solides et conformes au Code des professions dans l'octroi des permis.

L'Ordre a également renouvelé le questionnaire adressé aux membres lors du renouvellement de la cotisation afin d'obtenir une connaissance plus précise du profil des membres, de l'évolution de leur formation et de leurs conditions de pratique.

### LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Un sondage réalisé parmi les membres nous a permis de mieux connaître les besoins de formation quant à la pratique des technologues et bâtir une offre mieux adaptée tout en révisant et actualisant les formations jugées désuètes. Ce travail continu, déjà amorcé avec le soutien des membres du comité de développement professionnel se poursuivra sur quelques années. Au total 32 formations ont été revues et mises à jour.

### LES COMMUNICATIONS

Nous pouvons compter sur une équipe de communication dynamique et créative qui nous permet de produire les montages vidéo de promotion de la pratique, de valorisation de la profession et de formation continue. L'équipe travaille sans relâche pour promouvoir la profession chez les jeunes et la faire connaître au grand public. Le congrès est aussi un investissement annuel important ainsi que la prestation de serment de nos jeunes diplômés.

Nous avons aussi revu plusieurs informations disponibles sur le site web de l'Ordre afin d'en améliorer la clarté, le contenu et la pertinence pour le public et pour les membres. Les droits des usagers, le consentement aux soins, dimensions essentielles de la qualité, font partie des sujets soulevés fréquemment tant par les membres que la population. À cet effet de nouveaux documents ont été publiés sur son site Internet.

### L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

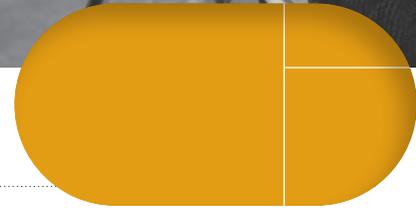
Nos observations nous ont conduits à repenser notre programme d'inspection professionnelle. Notre objectif est d'en faire un véritable levier d'amélioration continue de la pratique. Ce travail déjà amorcé, mènera à une nouvelle version enrichie, appuyée par de nouveaux outils numériques prévue pour 2025-2026. Je tiens à souligner et remercier le comité d'inspection professionnelle et l'équipe interne pour avoir eu le courage et la créativité de se réinventer. Il s'agit là d'un changement fondamental d'approche plaçant l'implication du membre au cœur du processus afin de mieux le soutenir tout en en élevant les standards de pratique.

### LES PRATIQUES DE GESTION

Par ailleurs, soucieux de la gestion des risques inhérents à notre organisation, l'Ordre a également produit son tout premier plan de gestion des risques. Nous avons consigné quatre catégories de risques soit ceux associés à la protection du public, les risques financiers, ceux liés à l'intégrité et à la confidentialité des données ainsi que les risques associés au maintien de la capacité organisationnelle. En tout, 119 mesures d'atténuation des risques sont suivies actuellement.

De plus, la très grande majorité des politiques et procédures de l'Ordre ont été révisées et améliorées pour assurer l'adoption de pratiques de gestion interne adaptées aux risques actuels.

Soucieux d'assurer la pérennité de l'Ordre dans un contexte financier restreint, nous veillons à maintenir une santé financière solide en s'assurant d'appliquer de saines pratiques de gestion.



**TOURNAGE VIDÉO**  
*Promotion de la profession  
Hôpital Charles-Lemoyne  
Novembre 2024*





**PRESTATION DE SERMENT 2024**  
*Centre des congrès de Lévis*  
*Juin 2024*



**COLLABORATEURS INTERNATIONAUX**

*Association française du personnel paramédical d'électroradiologie*  
*Mai 2024*

De gauche à droite : Cathy Thibaut, rédactrice en chef du magazine *Le Manipulateur d'imagerie médicale et de radiothérapie*, Vincent Dubé, t.i.m. président de l'OTIMROEPMQ, Jocelyne Le Goazigo, directrice exécutive AFPPE, Benjamin Hennebelle, secrétaire général du conseil d'administration de l'AFPPE, France Dumont, directrice générale et secrétaire de l'OTIMROEPMQ, Philippe Gerson, responsable des relations internationales de l'AFPPE et trésorier de l'International society of radiographers & radiological technologists (ISRRT).



**VISITE DES LABORATOIRES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE**  
*Hôpital de Granby*

## DÉFINIR L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION ET S'Y ENGAGER

Actif dans sa mission de protection du public, l'Ordre s'assure d'une mise à niveau continue des pratiques et du contrôle soutenu de l'exercice de la profession :

- ✓ Lancement du projet d'évaluation des niveaux de référence diagnostiques (NRD) afin de comprendre comment les différents hôpitaux de la province de Québec se sont adaptés aux nouveaux équipements disponibles sur le marché et l'impact de ces ajustements sur la dosimétrie des patients
- ✓ Mise en place d'un programme de préceptorat en échographie pour une meilleure intégration des finissants du DEC
- ✓ Plusieurs échanges interordres afin de mieux intégrer l'expertise des technologues dans les activités partagées :
  - L'échoguidage
  - Le retrait de cathéter
  - La contribution du technologue à la sédation-analgésie
- ✓ Relance des visites pour la mise aux normes des laboratoires de médecine nucléaire
- ✓ Démarches auprès des entreprises en lien avec le retrait des permis restrictifs en électrophysiologie médicale
- ✓ Modification des critères de maintien des attestations en mammographie
- ✓ Modification des lignes de conduite en mammographie

## ADMISSION

- ✓ Intégration de la mesure d'accommodation pour tous allouant 50 % de temps de plus pour la réalisation de l'examen
- ✓ Modification du processus de l'admission pour l'analyse des équivalences de formation afin de permettre d'analyser un plus grand nombre de dossiers qui s'est soldé par une demande d'ajout d'une deuxième cohorte d'AEC au collège Ahuntsic
- ✓ Réalisation de la première évaluation orale structurée (EOS) à titre de projet pilote pour une candidate de pays étranger
- ✓ Identification d'un programme d'aide financière pour la reconnaissance des compétences qui permettra d'apporter un soutien aux personnes candidates en provenance de pays étranger pendant leur stage et/ou cours
- ✓ Modification des guides de stage et implantation d'un processus d'encadrement et de suivi des stages

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- ✓ Adoption de la procédure d'évaluation de mise à jour de l'offre de formation et son déploiement
- ✓ Réalisation d'un sondage sur les besoins de formation. 304 sujets de formation ont été recueillis
- ✓ Plus de 32 nouvelles formations mises en ligne
- ✓ Tenue du congrès annuel
- ✓ Développement de la grille d'évaluation des formations en ligne
- ✓ Webinaire sur la radioprotection en mammographie
- ✓ Journée de formation en imagerie par résonance magnétique
- ✓ Offre de formation asynchrone issue des conférences présentées au congrès
- ✓ Symposium en échographie en collaboration avec le Collège Ahuntsic
- ✓ Symposium en imagerie du sein en collaboration avec le Collège Ahuntsic

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET JURIDIQUES

- ✓ Restructuration et régularisation des permis de l'Ordre
- ✓ Encadrement du traitement des signalements d'exercice illégal de la profession et usurpation de titre (via l'élaboration d'une procédure)
  - Nomination des enquêteurs en matière d'exercice illégal et usurpation de titre
- ✓ Encadrement des personnes assujetties au *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec* au moyen de la déclaration annuelle (heures exercées à la profession de technologue)
- ✓ Élaboration d'une nouvelle déclaration lors de la cotisation afin de mieux connaître le profil des membres et élaboration d'un nouveau guide d'instructions pour remplir la déclaration annuelle
- ✓ Dépôt d'une demande de modification réglementaire à l'Office des professions (*Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec*) (révision des cas donnant ouverture à l'application de l'article 45.3 et 55 du *Code des professions*)
- ✓ Dépôt d'une demande de modification réglementaire à l'Office des professions (*Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale*) pour obtenir deux nouvelles activités réservées à certains membres : retrait de cathéter et contribution à la surveillance clinique
- ✓ Dépôt d'une demande de modification réglementaire à l'Office des professions (*Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale et un technologue en radio-oncologie*) pour permettre aux technologues en électrophysiologie médicale d'effectuer l'activité d'effectuer un prélèvement sanguin et revoir les conditions et modalités de délivrance de ladite attestation de formation

## COMMUNICATION

- ✓ Lancement de la campagne *Une carrière sur mon X* ayant pour but de faire connaître la profession auprès de la relève. Plusieurs outils dont une page web, des brochures, des affiches et présentations sont mises à disposition des écoles secondaires, des conseillers.ères en orientation et établissements de santé pour la promotion de la profession
- ✓ Déploiement d'une vidéo à l'attention du grand public destinée aux salles d'attente des centres et des cliniques présentant des technologues et démystifiant leur profession

## ACCROÎTRE LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Être fière de sa profession, c'est aussi travailler tous ensemble d'une voie commune pour protéger le public. Au cœur de sa planification stratégique, l'Ordre est soucieux d'entendre ses membres et l'ensemble des parties prenantes afin d'être pertinent dans ses actions.

- ✓ Mise en place de rencontres de consultation à l'attention des maisons d'enseignements sur les enjeux actuels et futurs des cinq programmes d'enseignement de la profession
- ✓ Réalisation d'un groupe de discussion avec des personnes du public en collaboration avec le Regroupement provincial des comités des usagers sur les services en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale au Québec
- ✓ Tournée de la présidence à la rencontre des étudiants.es dans les maisons d'enseignement, partout au Québec
- ✓ Réalisation d'états généraux sollicitant la participation de l'ensemble des parties prenantes (technologues, médecins, enseignants.es, étudiants.es) et ayant pour but d'approfondir les réflexions afin de trouver des pistes de solutions qui alimenteront la planification stratégique de l'Ordre
- ✓ Tenue d'une cérémonie de prestation de serment en simultanée à Montréal et Lévis pour accueillir 303 nouveaux technologues dans la profession devant familles et amis
- ✓ Mise en place d'un comité de la Relève formé par des étudiants.es ainsi que des technologues ayant moins de 5 ans de pratique

## RÉCIPIENDAIRES DES PRIX

### BOURSE INNOVATION (présentée par BENEVA)

Bourse ayant pour but la valorisation et le développement des compétences des technologues en recherche.

Caroline D'Arçon, t.i.m. (RD)      Raphaël Mathieu, t.r.o.

### PRIX MARIE-THÉRÈSE GAUTHIER

Récompense les technologues ayant présenté les meilleures conférences au cours de l'année.

 RADIO-ONCOLOGIE	Steve Fortin, t.r.o. Patricia Bélanger t.r.o.
 RADIODIAGNOSTIC	Christopher Prud'homme, t.i.m. (RD)
 ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE	Julie Robillard, t.i.m. (ECHO)

### PRIX JEAN-PAUL ROCHELEAU

Récompense les technologues ayant publié un article remarquable dans la revue scientifique *ÉchoX*.

 MÉDECINE NUCLÉAIRE	Sonia Viau, t.i.m. (MN)
 RADIODIAGNOSTIC	Christine Chevrier, t.i.m. (RD)
 RADIO-ONCOLOGIE	Valérie Roy et Nadia Lavoie, t.i.m. (ECHO)

### BOURSE AVENIR DE LA PROFESSION

(présentée par Lussier)

Valoriser l'initiative des futurs.es technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale au Québec en invitant les étudiants.es à réfléchir sur des éléments porteurs de l'avenir de la profession.

 MÉDECINE NUCLÉAIRE	Saida Ben Dalla
 RADIO-ONCOLOGIE	Emy Poulin
 RADIODIAGNOSTIC	Maude Gélinas
 ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE	Éloane Morissette-Bouillis et Laurie Anderson
 ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	Lynie Tran

### PRIX PERFORMAS (présentés par la Banque Nationale)

Récompense les candidats ayant obtenu la meilleure note aux examens d'admission de juin.

 MÉDECINE NUCLÉAIRE	Roberto Lucifero Cégep Ahunistic
 RADIO-ONCOLOGIE	Alexandre Benoît Cégep Ahunistic
 RADIODIAGNOSTIC	Josiane Dumont Cégep de Ste-Foy
 ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE	Mathilde Inkel Cégep Ahunistic
 ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE	Christian Lussier Cégep de Lévis

### ADMINISTRATEUR HONORAIRE

Souligne l'engagement d'un.e administrateur.trice qui a siégé au moins 3 mandats au conseil d'administration.

 RADIO-ONCOLOGIE	Mélanie Ratelle, t.r.o.
---	-------------------------



**PRESTATION DE SERMENT**  
Montréal / Lévis  
Juin 2024



## CONSOLIDER ET DIVERSIFIER NOS RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Cette période a été une occasion de renouer avec plusieurs partenaires significatifs pour l'évolution de la profession tant sur le plan provincial, national qu'international. Leader d'influence et collaborateur, l'Ordre se manifeste :

- ✓ Participation aux travaux de modernisation du système professionnel
- ✓ Collaboration continue avec les différentes équipes ministérielles concernant les préoccupations liées à la profession telles que la pénurie de main-d'oeuvre, les besoins futurs et les pratiques innovantes
- ✓ Collaboration dynamique avec les associations médicales en lien avec nos professions
- ✓ Collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et le Cégep de l'Outaouais pour évaluer les options d'un projet-pilote avec les étudiants afin de soutenir le manque d'effectif dans cette région
- ✓ Journée Innovation avec plusieurs partenaires de l'industrie et partenaires académiques
- ✓ Participation au groupe de travail initié par l'Association canadienne de médecine nucléaire (ACMN) pour pallier à la pénurie de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité
- ✓ Poursuite des travaux du groupe de travail réunissant plusieurs ordres concernés sur le retrait du tablier plombé (l'Ordre des dentistes du Québec, de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec, l'Ordre des chiropraticiens du Québec, l'Association des physiciens et ingénieurs biomédicaux du Québec, l'Association québécoise des physicien(ne)s médicaux cliniques et l'Ordre des ingénieurs du Québec). Élaboration de lignes de conduite et d'une foire aux questions
- ✓ Participation aux Journées francophones de radiologie à Paris permettant de créer et renforcer nos relations internationales et le développement de la pratique
- ✓ Maintien de la collaboration avec le Cégep Ahuntsic pour la tenue de deux symposiums (échographie et imagerie du sein)

## DEVENIR UNE ORGANISATION EFFICACE, DYNAMIQUE ET INSPIRANTE

L'Ordre continue d'évoluer avec agilité dans l'optimisation de ses processus et pour devenir une organisation leader sur le plan des ressources humaines

- ✓ Transformation numérique du service de la comptabilité incluant l'implantation d'un nouveau logiciel comptable
- ✓ Standardisation de procédures comptables
- ✓ Déploiement des procédures de contrôle efficaces permettant l'accès facile à l'information, le suivi efficace des opérations, le respect des échéanciers, la traçabilité des opérations et la transparence des opérations comptables
- ✓ Obtention d'une subvention en lien avec l'exercice de mise à jour de la structure salariale
- ✓ Recrutement des ressources humaines afin de répondre aux modifications de la structure adoptée au sein de la nouvelle direction, et ce, afin d'assurer l'exécution des activités relatives à la gestion de ressources humaines, informationnelles et matérielles et le suivi des opérations comptables
- ✓ Adoption de la mise à jour de la politique de prévention et de prise en charge de situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail
- ✓ Adoption de la politique de rémunération
- ✓ Adoption de la procédure de traitement de la paie des employés et la procédure de traitement de demandes de remboursement
- ✓ Modification de la démarche d'évaluation de la contribution incluant l'analyse de la contribution organisationnelle et l'objectif de développement professionnel des employés
- ✓ Début de l'exercice d'optimisation des processus avec le service de l'admission

## EN LIEN AVEC NOS ACTIVITÉS RELATIVES AU COMITÉ DE SANTÉ BIEN-ÊTRE

### Volet conciliation travail-famille

- ✓ Adoption de la politique de déconnexion

### Volet santé mentale

- ✓ Participation de tous les employés à la formation en lien avec la santé mentale : *Comment chasser le mammoth sans y laisser sa peau ?*

### Volet informationnel

- ✓ Renouvellement des équipements des salles de conférence compte tenu de la technologie désuète
- ✓ Début de la démarche de renouvellement du parc informatique
- ✓ Début des travaux de migration du système téléphonique considérant la fermeture de notre fournisseur de service

Enfin, 2025-2026 sera le début de notre nouveau plan stratégique riche pour l'avenir de la profession. D'ici là, en sus des nombreuses réalisations de l'exercice 2024-2025, revoyons ensemble quelques réalisations clés du plan stratégique qui prend fin :

- ✓ Adoption de plusieurs politiques phares dont, la politique de gouvernance, la politique de gestion et de sécurité des renseignements
- ✓ Grand chantier de révision des politiques de l'Ordre
- ✓ Participation aux travaux de modernisation du système professionnel
- ✓ En vue de la planification stratégique 2025-2028, mises en place de plusieurs initiatives partout en province pour entendre les technologues, les étudiants des programmes menant à nos professions et le public, sur leur réalité, leurs enjeux et l'avenir de la profession : consultations, tournées de la présidence, sondages, groupes de discussion, états généraux
- ✓ Renforcement significatif de la collaboration avec les joueurs clés tant sur le plan provincial, national et international
- ✓ Plusieurs prises de parole publique au sujet des préoccupations et des impacts de la pénurie de main-d'œuvre sur la qualité et l'accessibilité des services et du soutien aux établissements et cliniques
- ✓ Mise à jour de la quasi-totalité des normes de pratique et des lignes directrices
- ✓ Mise en place du programme d'inspection en mammographie
- ✓ Mise en place du statut CEPT (candidat à l'exercice de la profession de technologue)
- ✓ Modernisation de la stratégie de communication et de l'identité visuelle : redynamisation des plateformes sociales, refonte du site web, actualisation de l'image corporative
- ✓ Adoption d'une politique de rémunération pour les employés
- ✓ Mise en place d'un comité Santé Bien-Être dans le cadre duquel plusieurs politiques sont adoptées et plusieurs initiatives lancées afin d'être une organisation compétitive et à l'avant-garde sur le plan des ressources humaines

## EN CONCLUSION

Ces efforts ont été rendus possibles grâce à une équipe passionnée qui anime l'Ordre et travaille en collégialité avec plus d'une centaine de membres engagés. Par leur implication au sein des différents comités ces membres partagent leur expertise et contribuent directement à garantir la protection du public. Merci à toutes et à tous pour votre apport indéniable.

Je tiens également à souligner l'intérêt constant de nos partenaires à nous soutenir, votre contribution est précieuse et renforce notre capacité à remplir notre mission.

À mes très proches collaborateurs, Vincent, Chantale et Marie-Claire, ainsi que l'équipe de direction, votre complicité et votre dévouement constitue un atout considérable pour assurer le maintien et l'évolution de notre Ordre.

Aux membres du conseil d'administration, merci pour votre soutien, votre ouverture et votre souci constant de veiller à ce que l'Ordre remplisse adéquatement sa mission.

Poursuivons ensemble cette route ambitieuse, mais ô combien porteuse pour notre mission!

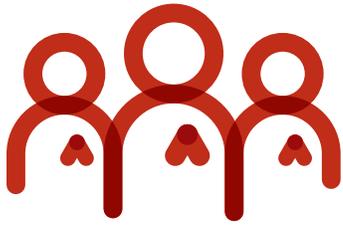
La directrice générale et secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FD', enclosed within a thin black oval border.

France Dumont, M.Sc.

# FAITS SAILLANTS **2024-2025**

Au 31 mars 2025



CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

12

ADMINISTRATEURS

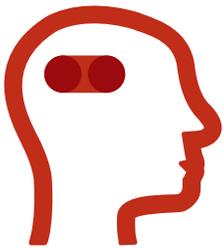
soit :

9 + 3

membres

personnes  
nommées

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



6 516

INSCRIPTIONS à des formations

INSPECTION



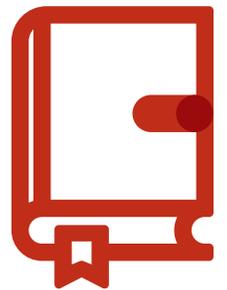
1 565

RAPPORTS D'INSPECTION  
dressés au cours de l'exercice

RESSOURCES  
HUMAINES

20 EMPLOYÉS  
À TEMPS PLEIN  
à l'Ordre  
et 3 EMPLOYÉS  
À TEMPS PARTIEL  
(excluant la présidence)

SYNDIC



32

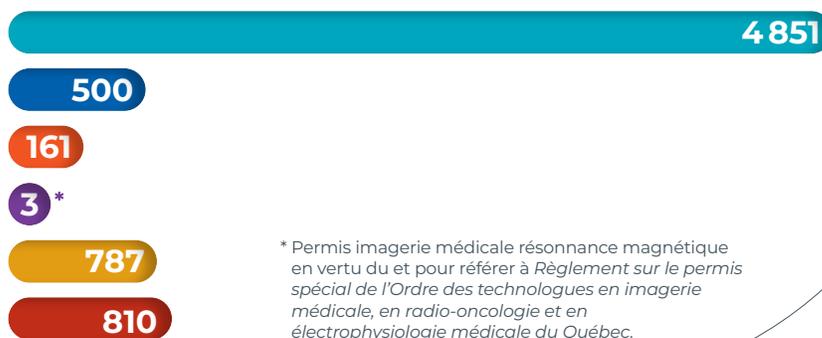
ENQUÊTES  
ouvertes

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

# 7 112

MEMBRES

- Imagerie médicale — radiodiagnostic
- Imagerie médicale — médecine nucléaire
- Imagerie médicale — échographie médicale
- Imagerie médicale — résonance magnétique (permis spécial)\*
- Radio-oncologie
- Électrophysiologie médicale



\* Permis imagerie médicale résonance magnétique en vertu du et pour référer à *Règlement sur le permis spécial de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.*

## CONSEIL DE DISCIPLINE



# 3

PLAINTES  
reçues



## ADMISSION

# 351

CANDIDATS à l'examen

# 325

nouveaux membres au sein  
de l'Ordre au cours de l'année

## ÉTATS FINANCIERS

4 454 458 \$



REVENUS

4 142 403 \$



DÉPENSES





# GOUVERNANCE

# PRÉSIDENTE

## Caractéristiques du président en poste au 31 mars 2025

Sexe	Masculin
Âge au moment de sa plus récente élection	Plus de 35 ans
Date d'entrée en fonction pour son plus récent mandat	2023-02-07
Mode de son élection	Suffrage des administrateurs du CA
Nombre de mandats terminés au 31 mars	0
Durée du mandat à la présidence	3 ans
Rémunération annuelle	107504\$*
Nombre de jours de travail par semaine	5 jours

\*Plus avantages sociaux.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

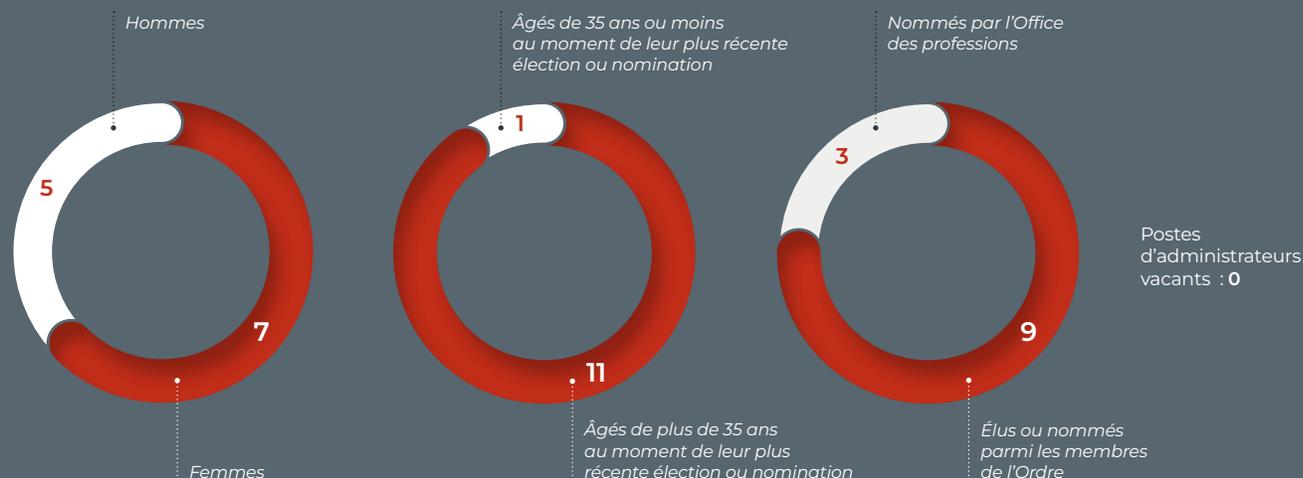
## Composition du conseil d'administration au 31 mars 2025



## Séances tenues par le conseil d'administration au cours de l'exercice



## Répartition



Liste des administrateurs 2024-2025

NOM	ENTRÉE EN FONCTION	FIN DE MANDAT	ÉLU.E	NOMMÉ.E	DOMAINE D'EXERCICE	COLLÈGE ÉLECTORAL	PRÉSENCE	RÉMUNÉRATION GLOBALE	AUTRES RESPONSABILITÉS
BOUDREAU, ANNIE	2018-05-23		✓		 Échographie médicale		7/7	3 875 \$	Ressources humaines
CROTEAU, ETIENNE	2021-03-26		✓		 Région 2		7/7	3 225 \$	Ressources humaines
DUBÉ, VINCENT (PRÉSIDENT EN POSTE)	2020-11-26		✓		 Médecine nucléaire		7/7	107 504 \$*	Gouvernance Ressources humaines Comité exécutif
DUGRÉ, MARIE-PIER	2023-02-07		✓		 Région 2		7/7	3 350 \$	Ressources humaines
GALLICHAND-DUTIL, MARILOU	2023-02-07		✓		 Région 1		7/7	3 550 \$	Gouvernance
FILLON, AUDREY	2022-01-10		✓		 Radio-oncologie		7/7	2 350 \$	Gouvernance
GAGNON, KATY	2024-03-22		✓		 Région 1		5/7	1 825 \$	Audit et gestion des risques
GIRARD, CAROLINE	2023-02-07		✓		 Électrophysiologie médicale		5/7	3 400 \$	Audit et gestion des risques
MATHIEU, JEAN	2020-11-26			✓		Administrateur nommé par l'Office des professions	7/7	850 \$	Ressources humaines Révision des plaintes
MORIN, JEAN-PAUL	2019-11-08			✓		Administrateur nommé par l'Office des professions	7/7	750 \$	Gouvernance Comité exécutif
PAQUIN, MARIE-JOSÉE (VICE-PRÉSIDENTE EN POSTE)	2018-05-23		✓		 Radiodiagnostic		7/7	5 000 \$	Gouvernance Comité exécutif
TREMBLAY, JEAN-PIERRE	2022-11-30			✓		Administrateur nommé par l'Office des professions	6/7	100 \$	Audit et gestion des risques

 MN  RD  EPM  RO  ECHO

\* Plus avantages sociaux.

# FORMATION DES ADMINISTRATEURS RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Activités de formation suivies, au cours de l'exercice ou au cours d'un exercice précédent, par les administrateurs en poste au 31 mars 2025

## ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS EN POSTE

- Gestion de la diversité ethnoculturelle
- Égalité entre les femmes et les hommes
- Gouvernance et éthique
- Inconduite sexuelle
- Rôle d'un conseil d'administration

L'AYANT SUIVIE      NE L'AYANT PAS SUIVIE

12	0
12	0
12	0
12	0
12	0



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
13 novembre 2024

---

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

*Au 31 mars 2025*



BOUDREAU,  
ANNIE



CROTEAU,  
ETIENNE



DUBÉ,  
VINCENT



DUGRÉ,  
MARIE-PIER



FILLON,  
AUDREY



GAGNON,  
KATY



GALLICHAND-DUTIL,  
MARILOU



GIRARD,  
CAROLINE



MATHIEU,  
JEAN



MORIN,  
JEAN-PAUL



PAQUIN,  
MARIE-JOSÉE



TREMBLAY,  
JEAN-PIERRE

**Liste des principales résolutions adoptées  
par le conseil d'administration**

**NOMINATIONS**

- ✓ Nomination de M<sup>e</sup> Christiane Brizard à titre de présidente d'assemblée pour l'AGA du 13 novembre 2024
- ✓ Nomination du cabinet HNA comme auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024-2025
- ✓ Nomination de messieurs Jean Labbé, syndic, et Jean-Luc Gascon, syndic adjoint, à titre d'enquêteurs en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre pour l'Ordre, afin de faire enquête sur ces matières, conformément au *Code des professions*

**GOVERNANCE**

- ✓ Adoption de la mise à jour du code d'éthique et de déontologie des administrateurs afin d'inclure les précisions entourant le rôle de porte-parole sur les plateformes publiques
- ✓ Adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les membres des comités de l'Ordre
- ✓ Adoption de deux nouvelles chartes de comités : comité de la relève et comité de la Bourse innovation, et mise à jour de la politique de gouvernance des comités

**AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES**

- ✓ Adoption d'une lettre conjointe avec l'ensemble des ordres de la Table de collaboration interprofessionnelle de la santé, qui appuie les recommandations du rapport Viens et suggère que des actions soient mises en œuvre afin d'améliorer la qualité et l'équité des services professionnels au Québec
- ✓ Adoption de principe de modification du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des technologies en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec* et poursuite des travaux réglementaires en collaboration avec l'Office des professions, notamment pour revoir les cas donnant lieu à l'application de l'article 55 du *Code des professions* et revoir à la baisse le nombre d'années et d'heures minimalement exigé sur une période cible

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

- ✓ Adoption des états financiers 2023-2024 audités par la firme HNA S.E.N.C.R.L.
- ✓ Adoption des prévisions budgétaires 2025-2026 et du montant de la cotisation, fixée à 453 \$ pour l'année 2025-2026
- ✓ Adoption de la rémunération globale des employés de l'Ordre pour l'année 2025-2026

## EXERCICE DE LA PROFESSION

- ✓ Adoption du maintien des examens d'admission à la profession tout en restant à l'affût des travaux de modernisation du *Code des professions*
- ✓ Adoption du programme d'inspection professionnelle générale et de celui de la pratique autonome, selon les critères de risques suivants :
  - 1 membres n'ayant jamais eu d'inspection
  - 2 membres du domaine du radiodiagnostic exerçant dans le secteur d'activité de la radioscopie générale
  - 3 membres du domaine de l'électrophysiologie médicale exerçant dans le secteur d'activité de l'électrophysiologie cérébrale (ÉEG)
  - 4 membres s'étant fait reconnaître une équivalence de diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec ou une équivalence de formation
  - 5 membres ayant eu un signalement du syndic, du public, d'un employeur ou d'un pair relativement à la compétence
- ✓ Adoption de la création d'un comité de soutien mixte en recherche EPM afin d'épauler un groupe de technologues en EPM qui réalisera un projet de recherche sur la qualité technique des ECG dans le réseau de la santé québécois, financé par une partie du fonds de la Bourse innovation
- ✓ Adoption de la mise à jour des normes de pratique spécifiques — médicaments et substances
- ✓ Adoption de la mise à jour des normes de pratique spécifiques en ostéodensitométrie
- ✓ Adoption de la mise à jour des normes sur la prévention et le contrôle des infections
- ✓ Adoption de la mise à jour des critères exigés pour le renouvellement de l'attestation en mammographie
- ✓ Adoption de la mise à jour des normes de pratique générale
- ✓ Adoption de la modification de la période de référence de la formation continue

- ✓ Adoption de la mise à jour des normes de pratique spécifiques en échographie médicale, sans la section sur l'échoguidage
- ✓ Adoption des nouveaux programmes d'inspection professionnelle, qui se résume à trois étapes (auto-inspection, visioconférence et visite) pour tous les domaines et application à partir de l'année 2026

## TABLEAU DE L'ORDRE

- ✓ Adoption des modalités suivantes pour encadrer les personnes quant au statut de «AUTORISÉ-EPM»
- ✓ Adoption, afin de garantir la protection du public, de la modalité suivante pour encadrer les membres inactifs : par un questionnaire dans la déclaration annuelle (déclaration du nombre d'heures exercées durant l'année)
- ✓ Adoption de la date du 13 novembre pour la tenue de l'assemblée générale annuelle 2024
- ✓ Adoption de la première période de consultation auprès des membres concernant la cotisation annuelle 2025-2026, du 13 septembre 2024 au 12 octobre 2024
- ✓ Adoption de modalités pour restructurer les types de permis délivrés et pouvant être délivrés par l'Ordre

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Adoption de la révision de la rémunération globale des employés de l'Ordre pour l'année 2025-2026
- ✓ Adoption de trois politiques des ressources humaines :
  - politique de déconnexion
  - politique de prévention et de prise en charge de situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail
  - politique de rémunération des employés

# POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE

	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs	30 novembre 2018	2 mai 2024
Code d'éthique et de déontologie des membres de comités	2 mai 2024	
Politique de gouvernance de l'ordre	22 juin 2022	31 janvier 2025
Politique de gouvernance des comités	30 septembre 2022	31 janvier 2025
Politique de confidentialité	9 novembre 2023	26 janvier 2024
Politique de gestion et de sécurité de l'information	30 septembre 2022	
Politique sur la rémunération, l'allocation de distance ainsi que le remboursement des dépenses des administrateurs et des membres de comités	1 <sup>er</sup> octobre 2024	
Politique d'acquisition des biens et services, et délégation des niveaux de dépenses	6 septembre 2024	
Politique de gestion financière, budgétisation et cotisation	6 septembre 2024	
Politique d'octroi et de gestion des cartes de crédit	6 septembre 2024	
Politique sur les autorisations des débours aux comptes bancaires de l'ordre	6 septembre 2024	
Politique relative à la gestion des soldes de fonds	6 septembre 2024	
Politique des honoraires professionnels des experts mandatés par l'ordre (autres que les membres de comités)	22 novembre 2024	
Politique de sélection de l'auditeur externe ou indépendant	6 septembre 2024	
Politique de remboursement de dépenses particulières pour la présidence et pour la direction générale	31 janvier 2025	
Politique de télétravail	30 septembre 2022	
Politique de rémunération	31 janvier 2025	
Politique de déconnexion	31 janvier 2025	
Politique de prévention et de prise en charge de situations de harcèlement psychologique ou sexuel au travail	31 janvier 2025	

---

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

---

Voir le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec* en annexe (Annexe 1).

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements au *Code d'éthique et de déontologie* des membres du conseil d'administration.

---

## NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

---

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités.





# COMITÉS FORMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMITÉ DE GOUVERNANCE



### NOMBRE DE RÉUNIONS

- 6 réunions régulières
- 1 réunion spéciale



### PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- ✓ Révision des chartes de comités
- ✓ Révision de la politique de gouvernance de l'Ordre, y compris les annexes
- ✓ Présentation du *Code d'éthique et de déontologie pour les membres de comités de l'Ordre*
- ✓ Création d'un comité de la relève
- ✓ Présentation de la charte de comité de la Bourse innovation
- ✓ Évaluation de la présidence
- ✓ Bilan des dossiers finalisés en 2023-2024
- ✓ Présentation du cycle de gestion pour l'année 2024-2025
- ✓ Préparation d'un rapport de reddition de comptes des comités de l'Ordre
- ✓ Présentation du tableau de bord stratégique du conseil d'administration
- ✓ Présentation du projet du guide de l'administrateur
- ✓ Présentation du calendrier 2025 des élections au conseil d'administration



### MEMBRES

- Gallichand-Dutil, Marilou, t.i.m. (RD), présidente
- Dubé, Vincent, t.i.m. (MN), président du conseil d'administration
- Fillon, Audrey, t.r.o., membre du comité
- Morin, Jean-Paul, administrateur nommé, membre du comité
- Dumont, France, directrice générale et secrétaire, membre invité
- Deschamps-Maheu, Jessica, directrice des affaires professionnelles et juridiques et secrétaire adjointe, membre invité
- Paquin, Marie-Josée, t.i.m. (RD) membre invité



### MANDAT

Le comité de gouvernance voit à l'élaboration, à l'application et au respect des politiques, des règles et des pratiques de gouvernance de l'Ordre. Il s'intéresse principalement au fonctionnement et à la performance du conseil et de ses comités, aux questions d'éthique et de déontologie, et effectue une vigie sur les tendances en matière de saine gouvernance et de développement des meilleures pratiques. Il recommande au conseil les politiques de rémunération de la présidence et des allocations de présence consenties aux administrateurs.



### POUVOIR

Le comité de gouvernance est un comité consultatif du conseil ayant un pouvoir de recommandation pour donner suite à l'étude des dossiers et projets qui lui sont confiés, à moins qu'un mandat particulier décisionnel ne lui soit confié expressément par le conseil.



### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Revoir annuellement la structure de gouvernance, analyser et évaluer le mode de fonctionnement, la description des mandats des comités du conseil et statutaires, et leur composition
- Proposer des politiques de gouvernance pour permettre au conseil et aux comités d'agir de manière indépendante de la direction
- Assurer une vigie des nouveautés en matière de gouvernance et proposer au conseil des pratiques de gouvernance contemporaine adaptées à la mission de l'Ordre
- Élaborer et assurer une mise à jour de la matrice des profils de compétences et d'expérience des administrateurs en prévision des décisions de nomination, de cooptation ou d'élection au conseil
- Élaborer et réviser la politique d'évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil, des comités, de la présidence de l'Ordre, des comités et celle des administrateurs, individuellement
- Actualiser et réviser le code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs et aux membres de la direction

# COMITÉ EXÉCUTIF



## MEMBRES

- ▶ Dubé, Vincent, t.i.m. (MN), président du conseil d'administration
- ▶ Paquin, Marie-Josée, t.i.m. (RD), vice-présidente du conseil d'administration
- ▶ Morin, Jean-Paul, administrateur nommé, membre du comité
- ▶ Dumont, France, directrice générale et secrétaire, membre invité
- ▶ Deschamps-Maheu, Jessica, directrice des affaires professionnelles et juridiques et secrétaire adjointe, membre invité



## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Conformément au *Code des professions* (articles 96 et suivants), le comité exécutif a pour responsabilité d'agir dans le cas de décisions à caractère individuel et touchant un membre ou une personne désirant le devenir.



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- ▶ 3 réunions régulières



## PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- ✓ Analyse de deux dossiers de membres ayant déclaré avoir commis une infraction criminelle ou pénale lors du renouvellement au Tableau de l'Ordre 2024
- ✓ Analyse de trois dossiers d'étudiants ayant déclaré avoir commis une infraction criminelle ou pénale lors de l'inscription au registre des étudiants
- ✓ Analyse de deux demandes de retour à la profession avec limitation volontaire de permis
- ✓ Suivi d'une demande d'enquête particulière du comité de l'inspection professionnelle pour un membre

# COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES



## MEMBRES

- Girard, Caroline, t.e.p.m., présidente du comité
- Dubé, Vincent, t.i.m. (MN), président du conseil d'administration
- Gagnon, Katy, t.i.m. (RD), membre du comité
- Tremblay, Jean-Pierre, administrateur nommé, membre du comité
- Dumont, France, directrice générale et secrétaire, membre invité



## MANDAT

Le Comité d'audit et de gestion des risques s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à l'audit externe, aux états financiers, à la mise en place des mécanismes de contrôle interne et d'un plan optimal d'utilisation des ressources. De plus, il est responsable de veiller à ce que soient reconnus les risques financiers et non financiers de l'Ordre, de les analyser et de proposer des mesures d'atténuation.



## POUVOIR

Il s'agit d'un comité consultatif du conseil ayant un pouvoir de recommandation pour donner suite à l'étude des dossiers et projets qui lui sont confiés, à moins qu'un mandat particulier décisionnel ne lui soit confié expressément par le conseil.



## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- S'assurer de la qualité et de l'intégrité des états financiers annuels
- S'assurer du respect des politiques et procédures de nature financière, et de la qualité de la reddition de comptes de l'équipe de direction, lors des réunions
- Réviser et recommander au conseil les orientations budgétaires
- Examiner la situation financière au cours de l'exercice budgétaire
- Évaluer les politiques de placement et leur rendement
- Examiner et réviser périodiquement les politiques et règlements liés aux ressources matérielles et financières et veiller à leur application
- Rencontrer les auditeurs indépendants afin de revoir le plan d'audit annuel, ainsi que les résultats de l'audit
- Examiner avec l'auditeur tout problème important concernant l'efficacité de contrôles internes et toute mesure prise à leur égard
- Analyser les principales conclusions ou recommandations des auditeurs
- Recommander au conseil la nomination des auditeurs indépendants ou le renouvellement de leur mandat annuel, et déterminer leur rémunération
- Définir les indicateurs budgétaires et les prévisions budgétaires annuelles
- Assurer un rôle de vigie de la gestion des risques financiers, matériels, informationnels et humains de l'Ordre, et surveiller la mise en œuvre du plan de gestion des risques et de la politique de gestion des risques
- Acquérir une compréhension générale des risques auxquels l'Ordre est exposé
- Contribuer à la détermination des mesures de contrôle et d'atténuation des risques
- S'assurer que la direction a mis en œuvre le plan d'action et les mesures de contrôle et d'atténuation des risques
- Réviser annuellement la couverture d'assurance pour les risques importants de l'Ordre, et celle des administrateurs et dirigeants
- S'informer des poursuites judiciaires en cours et de leur impact potentiel sur les activités de l'Ordre



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 5 réunions régulières



## PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- ✓ Présentation des étapes pour l'audit 2023-2024
- ✓ Présentation des états financiers se terminant au 31 mars 2024
- ✓ Élaboration d'un calendrier de dépôt des états financiers trimestriels
- ✓ Révision des fiches d'identification des catégories de risque et présentation du plan de gestion des risques 2024-2025
- ✓ Présentation des propositions budgétaires 2025-2026
- ✓ Nomination d'une firme d'auditeurs externes pour l'exercice financier 2024-2025
- ✓ Présentation des états financiers au 30 septembre 2024
- ✓ Révision de plusieurs politiques financières et rédaction de huit nouvelles politiques et annexes menant à l'abrogation de dix politiques désuètes
- ✓ Présentation des états financiers au 31 décembre 2024

# COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES



## MEMBRES

- Boudreau, Annie, t.i.m. (ÉCHO), présidente du comité
- Dubé, Vincent, t.i.m. (MN), président du conseil d'administration
- Croteau, Etienne, t.i.m. (MN), membre du comité
- Mathieu, Jean, administrateur nommé, membre du comité
- Dugré, Marie-Pier, t.i.m. (RD), membre invité
- Dumont, France, directrice générale et secrétaire, membre invité



## MANDAT

Le comité des ressources humaines assiste le conseil dans la mise en place des politiques et des normes pour assurer une gestion efficace des ressources humaines et recommande au conseil la politique de la direction générale. Le comité recommande également au conseil la politique de rémunération, l'engagement et la destitution du syndic.



## POUVOIR

Il s'agit d'un comité consultatif du conseil d'administration ayant le pouvoir de recommander de donner suite à l'étude des dossiers et projets qui lui sont confiés, à moins qu'un mandat particulier décisionnel ne lui soit confié expressément par le conseil d'administration.



## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Accompagner la direction générale dans l'analyse et l'évaluation de la structure administrative, y compris la structure de rémunération, d'avancement professionnel et de bonification salariale
- Recevoir, analyser et recommander au conseil toute demande ou opportunité de modification à la rémunération et aux avantages sociaux du personnel de l'Ordre autre que la progression d'échelons courante
- S'assurer de la mise en place et de la révision annuelle de politiques en matière des ressources humaines pour attirer, former et retenir le personnel
- Établir le profil d'expertise, de compétence et d'expérience de la fonction de la direction générale et secrétaire de l'Ordre, y compris la description de fonction, de pouvoir et de responsabilités
- Élaborer un processus d'évaluation de la direction générale et secrétaire de l'Ordre et fixer annuellement ses objectifs et indicateurs de rendement
- Accompagner la direction générale dans l'élaboration et la mise en place d'une planification de la relève du personnel relevant de la direction générale, y compris la révision des besoins et des plans de formation
- Agir à titre de comité de sélection ou participer au processus de recrutement, de sélection et de dotation du poste de la direction générale ou selon les besoins, pour un poste spécifique de l'équipe de direction
- S'assurer que l'Ordre respecte ses obligations en vertu des lois liées aux ressources humaines
- S'assurer le maintien d'un climat de travail harmonieux, exempt de harcèlement et de discrimination au sein de l'équipe du personnel
- Exécuter tout autre mandat confié par le conseil



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 12 réunions régulières



## PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- ✓ Préparation des objectifs 2024-2025 de la direction générale et secrétaire de l'Ordre
- ✓ Révision des avantages et rémunération de la direction générale et secrétaire de l'Ordre
- ✓ Préparation de la grille d'évaluation de la direction générale et secrétaire de l'Ordre
- ✓ Élaboration d'un échéancier pour la révision des politiques touchant les ressources humaines et la rédaction de nouvelles politiques
- ✓ Présentation du cycle de gestion du comité 2024-2025
- ✓ Présentation de trois nouvelles politiques des ressources humaines
- ✓ Révision de la grille d'évaluation de la direction générale et secrétaire de l'Ordre, et discussion des objectifs pour l'année 2025-2026
- ✓ Évaluation de la direction générale et secrétaire de l'Ordre
- ✓ Réflexion sur la rémunération des employés de l'Ordre pour 2025-2026

## DIRECTION GÉNÉRALE

Au 31 mars 2025, le poste de direction générale et secrétaire de l'Ordre est pourvu par une femme.

## RESSOURCES HUMAINES

Vingt-trois (23) employés travaillent au siège social de l'Ordre : 20 à temps plein, soit à 35 heures par semaine, et trois (3) employés travaillant à temps partiel.

**Composition de l'équipe de la permanence de l'Ordre au 31 mars 2025**



### DIRECTION GÉNÉRALE

- Dumont, France, directrice générale et secrétaire
- Gauthier, Chantal, adjointe exécutive
- Des Roches, Marie-Claire, adjointe de direction
- Labbé, Jean, syndic
- Gascon, Jean-Luc, syndic adjoint



### DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- Houngnandan, Arthur, t.i.m. (RD), directeur du développement professionnel
- Anderson, Noëlla, adjointe administrative au développement professionnel
- Délinois, Joslie, adjointe administrative au développement professionnel



### DIRECTION DES COMMUNICATIONS

- Loiseau, Julie, directrice des communications
- Charbonneau, Audrey, conseillère aux communications
- Souquet, Anne-Lyse, technicienne en communications



### DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Guénette Dubois, Sandie, t.i.m. (RD), directrice de l'inspection professionnelle
- Dupuis, Geneviève, t.i.m. (RD), coordonnatrice de l'inspection professionnelle
- Rivard, Anne-Catherine, t.i.m. (RD), inspectrice
- Joyal, Brigitte, t.i.m. (RD), adjointe administrative à l'inspection professionnelle



### DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET JURIDIQUES

- M<sup>e</sup> Deschamps-Maheu, Jessica, directrice des affaires professionnelles et juridiques, et secrétaire adjointe
- Montoya, Marcelo, technicien aux affaires juridiques et secrétariat



### DIRECTION DE L'ADMISSION

- Messier, Chantale, t.r.o., directrice de l'admission
- Patrat, Stéphanie, adjointe administrative à l'admission (départ en septembre 2024)
- Saccomani, Jessica, adjointe administrative à l'admission (arrivée en décembre 2024)
- Adrien, Betty, adjointe administrative aux examens



### DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

- Iniquez, Ivette, directrice des services administratifs
- Chhun, William, technicien en ressources humaines
- Matos, Yeslay, technicienne en comptabilité

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date de l'assemblée générale annuelle tenue au cours de l'exercice : **13 novembre 2024**



---

**DIRECTION GÉNÉRALE**

*Chantal Gauthier, adjointe exécutive, France Dumont, M.Sc., directrice générale et secrétaire, Marie-Claire Desroches, adjointe de direction*



---

**SERVICES ADMINISTRATIFS**

*Ivette Iniquez, directrice, William B. Chhun, technicien aux ressources humaines, Yeslay Matos, technicienne comptable*



# ADMISSION



---

## **ADMISSION**

*Jessica Saccomani, adjointe administrative à l'admission, Chantale Messier, t.r.o, B.Éd, directrice,  
Nathalie Meilleur, adjointe administrative aux examens*

# COMITÉ DE LA FORMATION

Au 31 mars 2025



## MEMBRES

- Beaudry, Tommy, t.i.m. (MN), président du comité
- Deraspe, Sonya, t.r.o.
- Duffy, Charles (Fédération des cégeps)
- Émard, Émilie, t.e.p.m.
- Gariépy, Bruno (représentant du MEES)
- Genest, Sophie-Emmanuelle (Fédération des cégeps)
- Gagnon-Bernier, Laurence, t.i.m. (RD)



## MANDAT

Examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les questions relatives à la qualité de la formation des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale.



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 2 réunions tenues



## CONCLUSION DES CONSTATATIONS ET DES AVIS

Les membres du comité ont pris connaissance des taux de réussite et d'échec par collègue et par domaine. Les taux de réussite des candidats PE ont également été discutés. Il y a aussi eu :

- ✓ discussion sur les enjeux et places de stage en échographie
- ✓ discussion sur le DEC en échographie médicale (devis ministériel, polyvalence et intégration au marché du travail)
- ✓ discussion sur les attestations en échographie pour les enseignants
- ✓ discussion sur l'aménagement des programmes d'études permettant une intégration au marché du travail en cours de DEC
- ✓ annonce de M. Gariépy (ministère de l'Enseignement supérieur) concernant l'actualisation du programme d'EPM. Cela n'aura pas lieu en 2024 tel que prévu, mais en 2025-2026
- ✓ annonce de M<sup>me</sup> Genest (Fédération des cégeps) concernant l'aboutissement du projet de délocalisation du programme de médecine nucléaire; une première cohorte commencera à la session automne 2025 au Cégep de Sainte-Foy

## PROGRAMMES D'ÉTUDES DONT LE DIPLÔME DONNE DROIT AUX PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DE L'ORDRE

Nombre de programmes d'études, y compris, s'il y a lieu, les attestations d'études collégiales, donnant accès aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés, qui donnent droit aux permis et, s'il y a lieu, aux certificats de spécialistes de l'ordre professionnel, au 31 mars (selon le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*).

	NOMBRE
Programmes d'études dont le diplôme donne droit aux permis ou, s'il y a lieu, aux certificats de spécialiste, au 31 mars	18

## EXAMEN DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION\*

**Programmes d'études ayant fait l'objet d'un examen de la qualité de la formation**

	NOMBRE
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	0
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice (au total)	0
Avis positifs	0
Avis recommandant des modifications	0
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0

\* La qualité de la formation s'étend de l'adéquation de la formation aux compétences à acquérir pour l'exercice d'une profession.

# COMITÉ DE L'ADMISSION

Au 31 mars 2025



## MEMBRES

- Piché, Émilie, t.r.o., présidente du comité
- Beaudry, Tommy, t.i.m. (MN) (début de mandat en novembre 2024)
- Blouin-Laflamme, Laurie, t.i.m. (Échographie médicale)
- Chainé, Marie-Émilie, t.i.m. (RD)
- Charland, Bibiane, t.i.m. (MN),
- Hoskin, Mary Ann, t.i.m. (RD)
- Louis Jeune, Kyria Dal-Shamar, t.e.p.m. (début de mandat en mars 2024)
- Miceli, Giovanna, t.r.o. (départ du comité en septembre 2024)
- Milette, Julie, t.e.p.m.
- Papineau Louise-Anne, t.i.m (MN) (départ en juin 2024)
- Vachon Pier-Ann, t.r.o. (début de mandat en novembre 2024)



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 7 réunions tenues



## MANDAT

- Étudier les dossiers des candidats formés hors Québec et hors Canada, afin de déterminer si une équivalence de diplôme ou de formation doit être acceptée en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*
- Étudier les dossiers des candidats souhaitant effectuer un retour à la profession en vertu du *Règlement sur les stages et cours de perfectionnement*

## RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Les renseignements suivants concernent également les demandes adressées à un organisme tiers, délégué par l'Ordre, responsable d'une partie ou de la totalité du processus de reconnaissance des équivalences aux fins de la délivrance d'un permis.

# RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Personnes concernées par des demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE	DIPLÔMES OU FORMATIONS OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieure)	0	0	0
Demandes reçues au cours de l'exercice	1	2	53
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition (y compris les demandes pendantes)	0	2	0**
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle (y compris les demandes pendantes)	0	0	42
Demandes refusées au cours de l'exercice (y compris les demandes pendantes)	1	0	2
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	0	0	0

Personnes concernées par des exigences complémentaires imposées\*\*\* au regard des demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔMES OU FORMATIONS OBTENUS		
	AU QUÉBEC	HORS DU QUÉBEC*	HORS DU CANADA
Un ou des cours	0	2	42
Une formation d'appoint (pouvant comprendre ou non un stage)	0	0	42
Un ou des stages	0	1	42
Un ou des examens	0	2	42
Autres exigences imposées (à préciser au rapport annuel)	0	0	0

\* Mais au Canada.

\*\* Tous les candidats ont la condition de : réussir l'examen d'admission.

\*\*\* Tenir compte du fait qu'une personne peut se voir prescrire plus d'une mesure compensatoire. C'est donc dire que le total de chacune des colonnes doit être égal ou supérieur au nombre de demandes ayant fait l'objet d'une reconnaissance partielle.

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## FORMATION DES PERSONNES RESPONSABLES D'ÉLABORER OU D'APPLIQUER DES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS OU DE CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

*Activités de formation suivies par les personnes responsables d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificats de spécialiste, au 31 mars 2025*

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Évaluation des qualifications professionnelles	4	6
Égalité entre les femmes et les hommes	0	10
Gestion de la diversité ethnoculturelle	0	10

## RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Les renseignements suivants concernent également les demandes adressées à un organisme tiers, délégué par l'Ordre, responsable d'une partie ou de la totalité du processus de reconnaissance des équivalences aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste.

L'Ordre est directement responsable de tout le processus de reconnaissance des équivalences.

**Les données suivantes concernent les équivalences de l'Ordre uniquement.**

## RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du *Code des professions* déterminant d'autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de celles-ci.

## RÉVISION DES DÉCISIONS SUR LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

### *Demandes de révision des décisions sur la reconnaissance d'une équivalence*

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant pas fait l'objet d'aucune décision antérieure)	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	0
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (y compris les demandes pendantes; au total)	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenant la décision initiale</li> <li>• modifiant la décision initiale</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenant la décision initiale</li> <li>• modifiant la décision initiale</li> </ul>	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision, favorable ou non à la personne demanderesse, a été rendue dans le délai prévu au règlement	0
Demandes de révision pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'exercice)	0

## RÉVISION DES DÉCISIONS SUR LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES COMPÉTENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a un règlement pour l'application du paragraphe c.2 de l'article 93 du *Code des professions*, mais aucune demande de révision d'une décision sur la reconnaissance mutuelle des compétences n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.



# RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE



## GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE — TOUS LES MEMBRES

Répartition des membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars en fonction du moyen de garantie et des montants minima prévus au règlement

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	PAR ASSURÉ POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
souscrivant au fonds d'assurance de l'Ordre	0	0	0
adhérant au contrat d'un régime collectif conclu par l'Ordre	7 112	1 000 000\$	2 000 000\$
fournissant et maintenant une garantie par contrat d'assurance (individuel)	0	0	0
fournissant et maintenant une garantie par contrat de cautionnement	0	0	0
fournissant et maintenant une garantie par tout autre moyen déterminé par le règlement	0	0	0
dispensant de fournir et de maintenir en vigueur la garantie contre la responsabilité professionnelle prévue au règlement (au total)	0		

## GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE — MEMBRES EXERÇANT AU SEIN DE SOCIÉTÉS

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du *Code des professions* imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une S.E.N.C.R.L. ou d'une S.P.A. l'obligation de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

À compter du 7 novembre 2024, le *Code des professions* a été modifié (Projet de loi 67) pour permettre aux membres d'un ordre professionnel d'exercer leur activité dans tout type d'organisation sans que l'Ordre ait spécifiquement à l'autoriser par règlement. Toutefois, lorsque l'organisation est constituée principalement aux fins d'exercer des activités professionnelles, certaines conditions, modalités ou restrictions peuvent s'appliquer :

- ✓ celles qui pourraient être prévues dans un éventuel règlement de l'Office des professions du Québec (aucun règlement n'est dans l'immédiat adopté par l'Office);
- ✓ celles prévues dans le *Règlement sur l'exercice en société des membres de l'OTIMROEPMQ* dans la mesure où celui-ci n'est pas abrogé ou modifié par l'Ordre;
- ✓ lorsque l'organisation dans laquelle la personne membre exerce sa profession est une personne morale (p. ex. : SPA, coopérative ou OSBL) ou une SENCRL, l'obligation pour la personne membre de maintenir pour cette organisation une garantie contre la responsabilité professionnelle qu'elle peut encourir en raison des fautes commises par la personne membre dans l'exercice de sa profession.

Le règlement sur l'exercice en société de l'Ordre était toujours en vigueur au 31 mars 2025.

**Répartition des membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024, exerçant au sein d'une SENCLR ou d'une SPA à titre d'associé ou d'actionnaire en fonction du moyen de garantie et des montants minima prévus au règlement**

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	PAR ASSURÉ POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
souscrivant, pour la société, au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre	0	0	0
adhérant, pour la société, au contrat d'un régime collectif conclu par l'Ordre	0	0	0
fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par contrat d'assurance (individuel)	1	1 000 000 \$	2 000 000 \$
fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par contrat de cautionnement	0	0	0
fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par tout autre moyen déterminé par le règlement de l'Ordre	0	0	0

**Répartition des membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2024, exerçant seuls à titre d'actionnaire unique et n'ayant aucun autre membre de l'Ordre à leur emploi en fonction du moyen de garantie et des montants minima prévus au règlement**

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	PAR ASSURÉ POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
souscrivant, pour la société, au fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre	0	0	0
adhérant, pour la société, au contrat d'un régime collectif conclu par l'Ordre	0	0	0
fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par contrat d'assurance (individuel)	8	1 000 000 \$	2 000 000 \$
fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par contrat de cautionnement	0	0	0
fournissant et maintenant, pour la société, une garantie par tout autre moyen déterminé par le règlement de l'Ordre	0	0	0

## RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES ET DÉCLARATIONS DE SINISTRE

	NOMBRE
Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concernés par ces réclamations	0
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	0
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	0

## FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre n'a pas constitué un fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle pour ses membres.

*\* Information transmise au Service de l'Inspection professionnelle, radioprotection.*

# INDEMNISATION



L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommis de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*.





# **INSPECTION** PROFESSIONNELLE

# COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Au 31 mars 2025



## MEMBRES

- Beaulieu, Dominic, t.i.m. président (novembre 2022)
- Drouin, Marie-Claude, t.i.m. secrétaire
- Aubé, Julie, t.i.m.
- Bélanger, Marie-Claude, t.r.o. (départ 31 décembre 2024)
- Bouvier, Audrey, t.i.m.
- Chouinard, Mélanie, t.r.o.
- Fortin, Steve, t.r.o.
- Lavallée, Mélissa, t.e.p.m.
- Marcil, Sophie, t.i.m.
- Onedamdy, Tanja, t.i.m.
- Savaria, Véronique, t.i.m.
- Tanguay, Nathalie t.e.p.m.



## MANDAT

- Surveiller l'exercice de la profession en vérifiant notamment les dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements utilisés
- Enquêter sur la compétence professionnelle de tout membre de l'Ordre à la suite d'une demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative
- Élaborer et tenir à jour les normes de pratique et les lignes de conduite
- Faire rapport au conseil d'administration sur ses activités en formulant les recommandations qu'il juge appropriées
- Informer le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec* ou aux règlements adoptés conformément à ces deux lois



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 44 réunions tenues



## RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE PROFESSIONNELLE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024 AU 31 MARS 2025

(inspection individuelle par membre)



## NOMBRE DE MEMBRES À INSPECTER

- 1 402 membres



## SÉLECTION DES MEMBRES

La sélection des membres est effectuée selon les proportions suivantes : deux tiers de façon aléatoire et un tiers selon ces critères :

- ✓ membres du domaine de l'électrophysiologie médicale exerçant dans le secteur de l'électrophysiologie cérébrale (ÉEG)
- ✓ membres exerçant dans le secteur de la radioscopie générale
- ✓ membres n'ayant jamais été inspectés
- ✓ membres s'étant fait reconnaître une équivalence de diplôme délivrée par un établissement d'enseignement hors du Québec ou une équivalence de formation
- ✓ membres ayant fait l'objet d'un signalement par le syndic, le public, un employeur ou un pair relativement à leur compétence

# INSPECTIONS ISSUES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE OU INSPECTIONS DITES RÉGULIÈRES

## *Inspections individuelles*

	NOMBRE
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires renvoyés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	78
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice (tous questionnaires)	1 475
Formulaires ou questionnaires renvoyés au CIP au cours de l'exercice	1 427
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	138
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires renvoyés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent (rapport questionnaire)	1 427
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	138
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	1 565
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	1



### **INSPECTION PROFESSIONNELLE**

*Geneviève Dupuis, coordonnatrice, Sandie Guénette-Dubois, t.i.m., directrice, Marie-Pier Bastien, inspectrice, Brigitte Joyal, adjointe administrative, Absente sur la photo : Anne-Catherine Rivard, t.i.m., inspectrice*

---

# BILAN DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES

---

## Liste des principales lacunes observées

### VOLET GÉNÉRAL (TOUS LES DOMAINES D'EXERCICE)

#### MÉDICAMENTS ET SUBSTANCES

Le comité de l'inspection recommande de suivre les recommandations du fabricant lors de l'utilisation ou du prélèvement de tout médicament. La date inscrite par le fabricant sur l'étiquette (p. ex., date d'expiration, date de péremption, EXP.) indique le délai de conservation du produit dans son **contenant original et intact**. Une fois que le septum du contenant est perforé, la date limite d'utilisation (DLU) change et se chiffre habituellement en heures. Le technologue doit se référer à la monographie du produit ou auprès du fabricant afin de connaître la nouvelle période de conservation et d'utilisation. À titre d'exemple, à la suite de la première ponction, un produit ne contenant pas d'agent de conservation doit être administré **dans un délai de 60 minutes**. Après ce temps accordé, toute portion inutilisée doit être jetée.

Référence :  
*Normes de pratique spécifiques – médicaments et substances.*

#### RÉUNIONS DE SERVICE

Le comité suggère que des réunions de service à caractère scientifique soient organisées pour favoriser les échanges concernant les différents aspects techniques du travail.

## RADIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET RADIOSCOPIE

#### RADIOPROTECTION

Le comité recommande au technologue de prendre connaissance du rapport d'exposition aux radiations transmis par les Services nationaux de dosimétrie (SND).

## ÉCHOGRAPHIE

#### FEUILLES DE ROUTE

Afin de faciliter la transmission des informations au médecin spécialiste (p. ex., urgentologue, radiologiste, obstétricien, cardiologue), le comité recommande d'utiliser des formulaires (feuilles de route) adaptés à chaque type d'examen pour consigner les annotations techniques et les informations recueillies en cours d'examen, autant en pratique autonome qu'en pratique non autonome.

Ce formulaire doit être nommé comme étant le document de travail du technologue afin que celui-ci ne soit pas confondu avec un rapport préliminaire (p. ex., cette feuille de route sert de document de travail pour le technologue en échographie médicale et ne constitue pas un diagnostic. Seul le rapport officiel émis par le médecin spécialiste est valide).

## RADIO-ONCOLOGIE

#### TENUE DE DOSSIER

Le comité rappelle l'importance d'inscrire au dossier patient des remarques pertinentes à l'examen et au traitement réalisés, particulièrement lorsque l'état du patient ou tout autre motif a pu compromettre la qualité de l'examen ou du traitement. Ces remarques et les notes d'évolution doivent être rédigées sans porter de jugement de valeur à l'égard du patient.

## MÉDECINE NUCLÉAIRE

#### VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES PROTECTEURS

Le comité recommande de porter un sarrau afin d'éviter la contamination des vêtements personnels.

---

## INSPECTIONS DE SUIVI

---

	NOMBRE
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	2
Rapports d'enquête dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	2
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	0

---

---

## INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE

---

	NOMBRE
Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars de l'exercice précédent	3
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	3
Rapports d'inspection produits au cours de l'exercice à la suite des inspections réalisées portant sur la compétence au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	3
Inspections pendantes portant sur la compétence au 31 mars de l'exercice	3

---

## MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	1

## RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Une audience a été tenue au cours de l'exercice par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle avec un membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation.

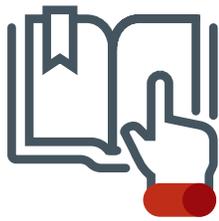
	NOMBRE DE MEMBRES CONCERNÉS
<b>OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois, sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois, avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles</li> </ul>	1

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un suivi à la suite d'un cours de perfectionnement après une recommandation du comité d'inspection professionnelle était à évaluer au cours de l'exercice.

## INFORMATION TRANSMISE AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle	1
Membres ayant fait l'objet d'une information au Bureau du syndic	3



# **NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION**

## LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Rien n'a été réalisé au cours de l'exercice sur la *Loi constitutive* de l'Ordre ou sur sa réglementation.

## NORMES, GUIDES OU STANDARDS DE PRATIQUE DE L'ORDRE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

NORMES DE PRATIQUE (MISES À JOUR)	TRAVAUX RÉALISÉS
Normes de pratique générales	✓ Adoptées novembre 2024
Normes de pratique spécifiques — Prévention et contrôle des infections	✓ Adoptées juin 2024
Normes de pratique spécifiques — médicaments et substances	✓ Adoptées septembre 2024
Normes de pratique spécifiques Échographies médicales	✓ Adoptées novembre 2024
Normes de pratiques spécifiques Ostéodensitométrie	✓ Adoptées septembre 2024

## AVIS OU ÉNONCÉS DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Avis du comité de radioprotection concernant la présence d'un appareil de soins connecté : Octobre 2024.



---

**DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL**

*Josélie Délinois, adjointe administrative, Arthur Anselme Houngnandan, t.i.m, directeur,  
Noëlla Anderson, adjointe administrative*

# FORMATION CONTINUE

# SITUATION DE L'ORDRE AU REGARD DE LA FORMATION CONTINUE

## Situation de l'Ordre relativement aux activités de formation continue offertes à ses membres

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (collèges, universités, autres).

## Situation de l'Ordre relativement à l'encadrement de la formation continue de ses membres

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres, ainsi que pour ses membres exerçant certaines activités.

### Dispense d'activités de formation continue au cours de l'exercice (1<sup>er</sup> avril 2024-31 mars 2025)

NOMBRE DE DEMANDES DE DISPENSES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
306	214	92

### Période de référence du règlement ou de la politique de formation continue obligatoire

La date de fin de cette période est le :

**31 décembre 2024**

	NOMBRE
Nombre de 1 <sup>er</sup> avis de non-conformité envoyés en janvier 2025	493
Nombre de derniers avis de non-conformité envoyés en mars 2025	216
Nombre de permis suspendus en avril-mai 2024	9
Nombre de permis réactivés à la suite des preuves de formation fournies par les membres afin de régulariser leur dossier respectif	8
Nombre de dossiers cumulatifs de membres ayant toujours le statut de membre suspendu, et ce, malgré les différentes correspondances envoyées	10

## AUTRES ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES

### FORMATIONS LIÉES PAR UN RÈGLEMENT

FORMATIONS THÉORIQUES	NOMBRE D'ATTESTATIONS DE FORMATION DÉLIVRÉES	NOMBRE D'INSCRIPTIONS POUR LE COURS THÉORIQUE	NOMBRE D'INSCRIPTIONS POUR LE GUIDE PRATIQUE
Doppler carotidien ou transcrânien	2	3	2
Introduction d'un ballonnet œsophagien en PSG	0	0	0
Vérification d'un cardiostimulateur ou d'un cardiodéfibrillateur	11	15	8
Programmation d'un cardiostimulateur ou d'un cardiodéfibrillateur	11	12	8
Ajustement des masques pour le BiPAP ou le CPAP en PSG	0	2	2
Prélèvement sanguin	28	OPTMQ	32
Échographie cardiaque (12 modules/4 cours)	2	34	2
Injection de substance de contraste	1	28	5
<b>Sous-total</b>	<b>55</b>	<b>94</b>	<b>59</b>
<b>TOTAL</b>			<b>153</b>

AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'INSCRIPTIONS
Congrès annuel de l'Ordre 2024	10	500
Passeport congrès 2024	5 h par domaine	389
Journée de formation sur le positionnement radiographique	10	82
Journée de formation en IRM cérébrale	6	111
Webinaire radioprotection	4	104
Symposium en échographie, en collaboration avec le Collège Ahuntsic	6,5	164
Symposium en imagerie du sein, en collaboration avec le Collège Ahuntsic	6	384
Conférence midi : Naviguer sur le portail	1	82
<b>TOTAL</b>		<b>1 816</b>

## FORMATIONS EN LIGNE À LA CARTE EN FONCTION DES SPÉCIALITÉS

	NOMBRE DE FORMATIONS ACCESSIBLES	NOMBRE D'INSCRIPTIONS DES MEMBRES
Angiographie	2	34
PACS informatisé	7	151
Échographie	29	715
Électrophysiologie médicale	47	534
Médecine nucléaire	29	154
Ostéodensitométrie	1	7
Radio-oncologie	35	255
Radiographie générale	37	662
IRM	12	142
Tomodensitométrie	8	356
Gestion	12	157
Formation générale et autres	32	1 533
<b>TOTAL</b>	<b>251</b>	<b>4 700</b>
<b>NOMBRE TOTAL D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS</b>		<b>6 516</b>

Un total de plus de 3500 inscriptions a été observé pour les questionnaires-tests, complétés par l'entremise d'ÉchoX. Cette forme d'autoapprentissage à la suite de la lecture d'articles publiés dans chacune des éditions de la revue scientifique de l'Ordre permet d'approfondir et de valider les connaissances.

## FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Nous hébergeons la formation «éthique et déontologie» pour l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) et l'Ordre des technologues en prothèse et appareils dentaires du Québec (OTPADQ); la période de référence de la formation obligatoire est au 31 mars 2025.

547 membres de l'OTPQ et 41 membres de l'OTPADQ se sont inscrits à cette formation.

## DOSSIER PRÉLÈVEMENT SANGUIN

L'Ordre professionnel des technologues médicaux (OPTMQ) a mis sur pied cette année une formation sur les prélèvements sanguins. Le nombre d'heures de cette formation dépassait cependant les exigences prévues au règlement pour l'obtention de l'attestation permettant les prélèvements sanguins par un membre de l'OTIMROEPMQ, dans le cadre d'un examen d'imagerie ou d'un traitement de radio-oncologie. Après discussion avec l'OPTMQ, les deux parties se sont entendues pour ramener la formation à huit heures comme prévu dans le règlement et à la réviser pour exempter de la formation théorique les technologues en imagerie médicale, issus du domaine de la médecine nucléaire, puisque cela fait déjà partie de leur formation de base, et l'appliquant aussi aux technologues en électrophysiologie médicale.

## COLLABORATION DE CONTENU ET AMÉLIORATION CONTINUE DE L'OFFRE DE FORMATION

- Collaboration avec la Société de radiologie du Québec (SRQ) dans l'organisation du 60<sup>e</sup> congrès de l'organisation
- Organisation de la journée de formation en IRM commanditée par Siemens, Philipps et Bracco
- Collaboration avec le Collège Ahuntsic pour la tenue de deux symposiums en échographie et en imagerie du sein
- Déploiement de la procédure de révision et de mise à jour des formations afin de permettre d'offrir des formations pertinentes à l'évolution de la pratique
- Adoption par le conseil d'administration des travaux du changement de la période de référence qui passe de l'année civile à l'année financière
- Planification de la programmation du congrès de 2025



stock | #270436661



# ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

---

## **SYNDIC**

*Jean-Luc Gascon, syndic adjoint,  
Jean Labbé, t.i.m, syndic*

## BUREAU DU SYNDIC

### SYNDIC

▶ Labbé, Jean, t.i.m. (RD)

### SYNDICS ADJOINTS

▶ Morel, Yves, t.i.m. (RD)

▶ Gascon, Jean-Luc, t.i.m. (RD)

**Composition du Bureau du syndic au 31 mars selon le statut d'emploi**

	NOMBRE	
	À TEMPS PLEIN*	À TEMPS PARTIEL
Syndic	0	1
Syndics adjoints, s'il y a lieu	0	2
Syndics correspondants, s'il y a lieu	0	2

\* Selon le critère de l'Ordre.

## DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

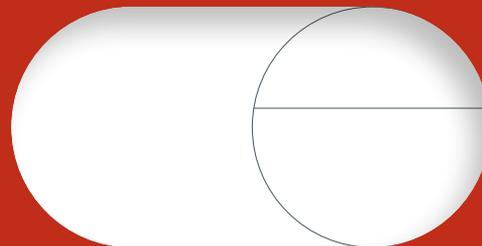
	NOMBRE
Demandes d'information adressées au Bureau du syndic au cours de l'exercice	28
Signalements reçus par le Bureau du syndic au cours de l'exercice	32

## ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	14
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	32
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris par des membres d'autres ordres professionnels)</li> </ul>	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (exemples : employeur; Bureau du coroner; RAMQ; CSST; etc.)</li> </ul>	8
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre</li> </ul>	13
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres (a. 112, al. 6)</li> </ul>	4
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre ou par un membre du personnel de l'Ordre</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes amorcées par le Bureau du syndic à la suite d'une information (a. 122)</li> </ul>	4
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	32
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue; au total)	30
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées moins de 90 jours après leur ouverture</li> </ul>	13
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours après leur ouverture</li> </ul>	9
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours après leur ouverture</li> </ul>	6
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées plus de 365 jours après leur ouverture</li> </ul>	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	16

## DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	2
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte (au total)	28
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes ayant conclu à une absence de manquements</li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées pour les référer à un syndic <i>ad hoc</i></li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation du syndic (a. 123.6)</li> </ul>	2
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité (a. 123.9)</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures envers le professionnel</li> </ul>	12
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves</li> </ul>	1
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes autrement fermées</li> </ul>	0



## MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE INFORMATION AU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une information au comité d'inspection professionnelle par le Bureau du syndic ou par les syndics <i>ad hoc</i> (qu'il y ait eu dépôt d'une plainte ou non à leur endroit)	0

## REQUÊTES EN RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE OU EN LIMITATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Aucune requête n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## REQUÊTES EN SUSPENSION OU LIMITATION PROVISOIRE DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES OU D'UTILISER LE TITRE RÉSERVÉ AUX MEMBRES

Aucune requête n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## ENQUÊTES ROUVERTES AU BUREAU DU SYNDIC

Aucune enquête ouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et une enquête a été rouverte au cours de l'exercice.

## ENQUÊTES DES SYNDICS AD HOC

Une enquête était pendante au 31 mars de l'exercice précédent aux mains des syndics *ad hoc*, et aucune enquête n'a été ouverte par ces derniers au cours de l'exercice.

## DÉCISIONS RENDUES PAR LES SYNDICS AD HOC

Une décision rendue par les syndics *ad hoc* sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été rouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

## ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

Deux plaintes portées au conseil de discipline par le Bureau du syndic ou par les syndics *ad hoc* étaient pendantes au 31 mars de l'exercice précédent, et trois plaintes ont été portées au conseil de discipline par ces derniers au cours de l'exercice.

## PLAINTES DU BUREAU DU SYNDIC ET DES SYNDICS AD HOC AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	0
Plaintes portées par le Bureau du syndic ou par les syndics <i>ad hoc</i> au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Nombre total de chefs d'infraction concernés par ces plaintes (pendantes et au cours de l'exercice financier)	3
Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics <i>ad hoc</i> fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés; au total)	3
• Plaintes retirées	0
• Plaintes rejetées	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté pour chacun des chefs d'infraction	0
• Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable pour au moins un chef d'infraction	2
• Plaintes du Bureau du syndic ou des syndics <i>ad hoc</i> pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice	1

# NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

**Nombre de plaintes, déposées par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice, selon chacune des catégories d'infraction**

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne (a. 57), à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste (a. 58), à l'utilisation illégale du titre de docteur (a. 58.1) ou à l'exercice d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession (a. 59.2)	2
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel (a. 59.1 ou au <i>Code de déontologie</i> des membres de l'ordre professionnel)	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence (a. 59.1.1)	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommis, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par le professionnel	0
Infractions liées au comportement du professionnel	2
Infractions liées à la publicité	0
Infractions liées à la tenue des dossiers du professionnel	0
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle (a. 114)	0
Entraves au Bureau du syndic (a. 122, al. 2)	0
Infractions liées au non-respect d'une décision	0
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus (a. 122.0.1)	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien (a. 149.1)	0

*Note : Comme une plainte peut concerner plusieurs catégories de nature d'infraction, le nombre total des plaintes issu de ce tableau peut être plus élevé que le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'un dépôt au conseil de discipline.*

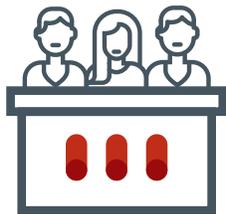
## FORMATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC

**Activité de formation suivie par les membres du Bureau du syndic\* au 31 mars**

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	4	4

\*Syndic, syndicats adjoints et syndicats correspondants.





**COMITÉ**  
DE RÉVISION  
DES **DÉCISIONS**  
DU BUREAU  
DU **SYNDIC**

**MEMBRES**

- Mathieu, Jean, administrateur nommé par l'Office des professions en vertu de l'article 78 du *Code des professions*, président
- Constant, William, membre externe parmi la liste proposée par l'Office des professions
- Dahl, André, t.e.p.m.
- Gagnon, Véronique, t.r.o.
- Grenon, Sylvie, t.i.m.
- Giguère, Émilie, t.i.m. (MN)
- Signorraci, Vanessa, t.i.m.

**NOMBRE DE RÉUNIONS**

- Aucune

**PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES**

Aucune activité durant l'exercice financier.

**MANDAT**

Le comité de révision est sollicité lorsque le demandeur d'enquête n'est pas satisfait de la décision prise par le syndic de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Le demandeur dispose d'un délai de 30 jours, à partir de la date à laquelle il reçoit la décision du syndic, pour demander l'avis du comité de révision. Le comité peut rendre les avis suivants :

- confirmer la décision du syndic et conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte
- suggérer au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte
- conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non

Il peut, de plus, suggérer au syndic d'envoyer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

## FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION

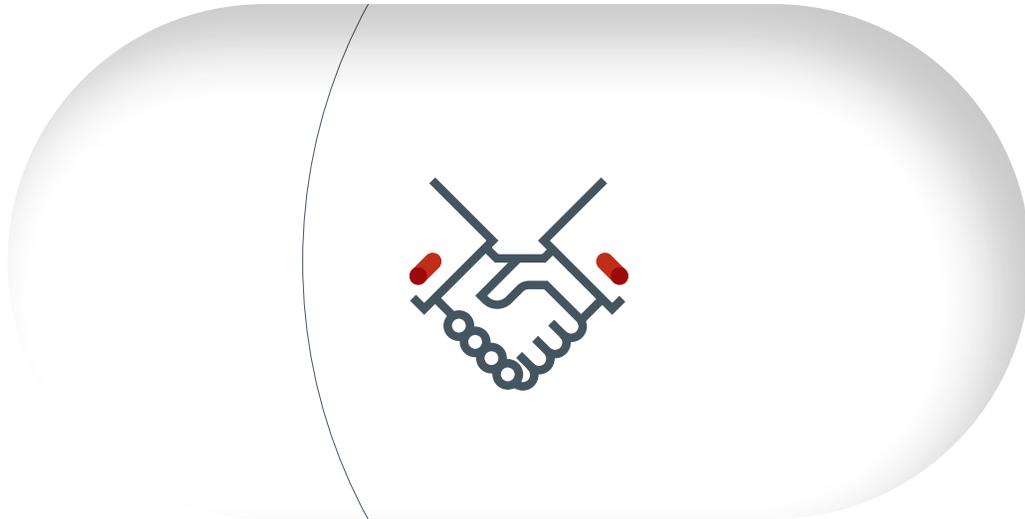
**NOMBRE DE PERSONNES****ACTIVITÉS DE FORMATION**

Actes dérogatoires à caractère sexuel

L'AYANT  
SUIVIENE L'AYANT  
PAS SUIVIE

5

3



# CONCILIATION ET **ARBITRAGE** DES COMPTES



---

## **CONCILIATION** DES COMPTES D'HONORAIRES

---

Aucune demande de conciliation des comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

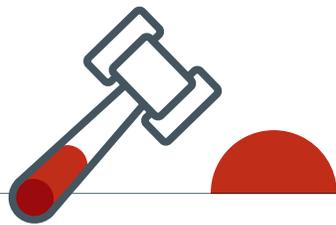
---

## **ARBITRAGE** DES COMPTES D'HONORAIRES

---

Aucune demande d'arbitrage des comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.





# CONSEIL DE DISCIPLINE



---

#### **AFFAIRES PROFESSIONNELLES ET JURIDIQUES**

*Marcelo Montoya, technicien aux affaires juridiques et secrétariat,  
Jessica Deschamps-Maheu, LL.B., LL.M, directrice*

**MEMBRES**

-  Deschamps-Maheu, Jessica, secrétaire
-  Roy, Geneviève, secrétaire substitut
-  Bertrand, Stéphanie, t.e.p.m.
-  Boulanger, Josée, t.i.m. (RD)
-  Chauvel, Naïca Gaëlle, t.i.m. (RD)
-  Crispin, Diana Mélissa, t.i.m. (MN)
-  Di Marzio, Angela, t.e.p.m. (jusqu'au 16 décembre 2024)
-  Fréchette, Marlène, t.i.m. (MN)
-  Gagnon, Gilbert, t.i.m. (RD)
-  Gagnon, Marie-Josée, t.i.m. (RD)
-  Lowe-Mullen, Kathleen, t.i.m. (RD)
-  Paquet, Julie, t.r.o.
-  Simard, Johanne, t.r.o.

**MANDAT**

Le conseil rend une décision sur toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec* ou encore aux règlements découlant de ces deux lois.

**NOMBRE DE RÉUNIONS**

-  4 réunions tenues

**PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES**

-  Le conseil de discipline a rendu une décision sur culpabilité et sanction dans un dossier, et ce, concernant une plainte portée par le syndic adjoint. L'intimée a plaidé coupable. Pour le premier chef, l'intimée a été condamnée à une période de radiation de neuf (9) mois et sous le chef 2, une période de radiation de douze (12) mois, purgées de façon concurrente, à compter de la date de réinscription au tableau de l'Ordre. De plus, elle a été condamnée au paiement des déboursés
-  La décision rendue par le conseil de discipline au cours de l'exercice l'a été dans les 90 jours suivant la prise en délibéré
-  La décision n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions, et ce, dossier devant le Tribunal des professions n'était pendant

## NATURE DES PLAINTES DONT LA DÉCISION A ÉTÉ RENDUE

### ACTE DÉROGATOIRE À L'HONNEUR OU À LA DIGNITÉ DE LA PROFESSION

Le 6 février 2024, une plainte a été déposée par le syndic adjoint contre une technologue en imagerie médicale en vertu des chefs d'accusation suivants :

- ✓ s'être illégalement procuré dans le département d'électrophysiologie de l'Hôpital un produit antibiotique (ANCEF) ou s'être fait administrer ledit antibiotique par voie intraveineuse, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions* et aux articles 5, 8 et 10 du *Code de déontologie des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale*
- ✓ s'être illégalement procuré dans le département d'électrophysiologie de l'Hôpital un produit antibiotique (ANCEF) ou l'avoir administré par voie intraveineuse à une représentante médicale, ce qui a entraîné une réaction clinique importante nécessitant une intervention médicale d'urgence, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions* et aux articles 5 et 10 du *Code de déontologie des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale*

L'audience sur culpabilité et sanction a eu lieu le 26 avril 2024, et la décision a été rendue le 27 août 2024, la déclarant coupable à l'égard des deux chefs. Le conseil de discipline a imposé, sous le chef 1, une radiation temporaire de neuf (9) mois et, sous le chef 2, une radiation de douze (12) mois, purgées de façon concurrente. Le conseil l'a également condamnée au paiement des déboursés, y compris ceux relatifs à la publication de l'avis de radiation dans un journal.

## PLAINTES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	1
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint (a. 128, al. 1; a. 121)</li> </ul>	3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaintes portées par un syndic <i>ad hoc</i> (a. 121.3)</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plaintes portées par toute autre personne (a. 128, al. 2) (plaintes privées)</li> </ul>	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	1
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

## NATURE DES PLAINTES DITES PRIVÉES DÉPOSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

## DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE DONT LES RECOURS JUDICIAIRES ONT ÉTÉ ÉPUISÉS

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Prononçant une radiation provisoire	0
Acquittant l'intimé	0
Requête préliminaire	0
Déclarant l'intimé coupable (décision sur culpabilité)	0
Acquittant partiellement l'intimé et le déclarant coupable sur certains chefs	0
Imposant une sanction (décisions sur sanction)	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction (décisions sur culpabilité et sanction)	1

## SANCTIONS IMPOSÉES\* PAR LE CONSEIL

	NOMBRE
Réprimande	0
Amende	0
Radiation provisoire	0
Radiation temporaire	1
Ordonnance de remboursement	0
Révocation du permis	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

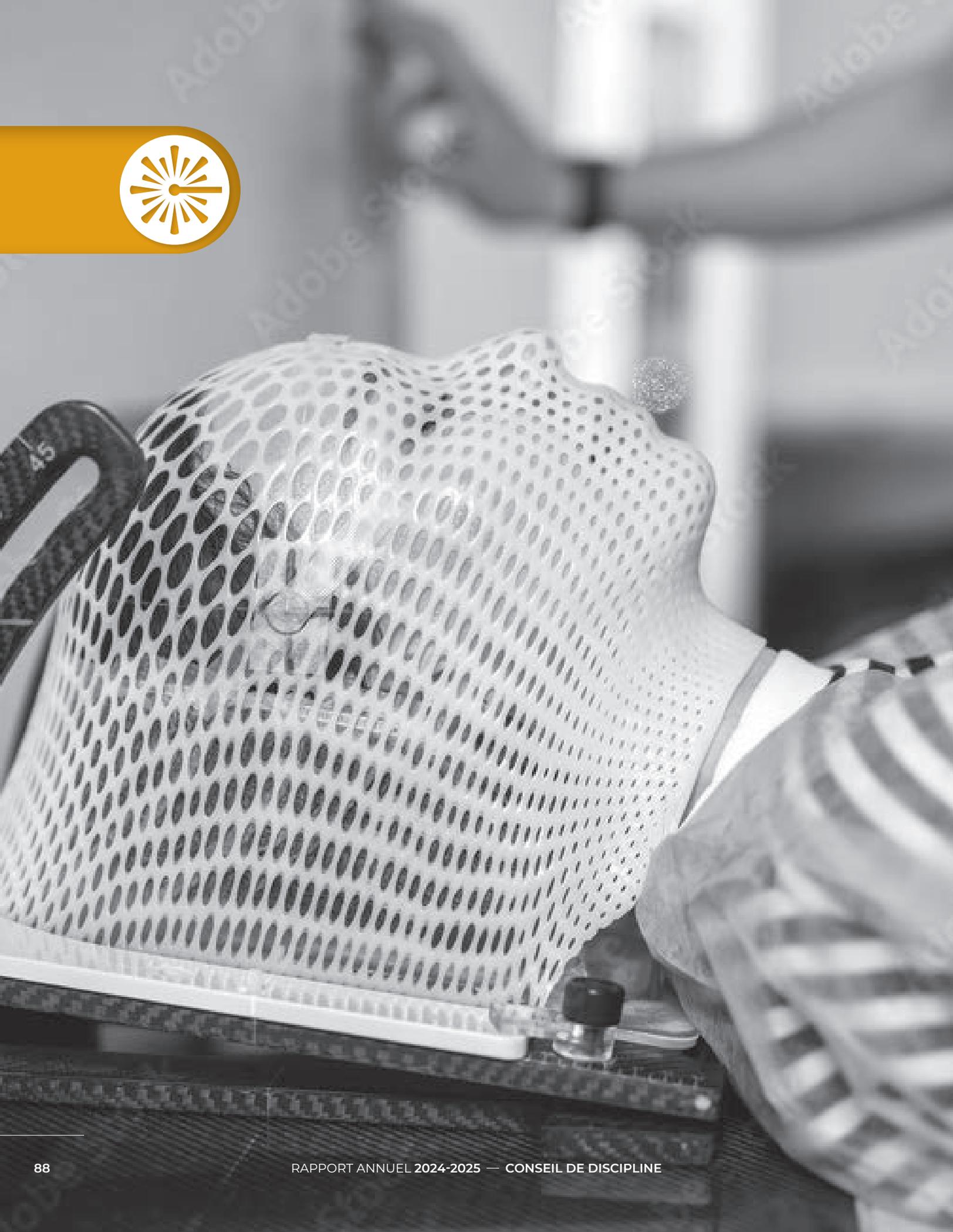
\* Par chef d'infraction et avant l'application du principe de la globalité, le cas échéant.

## RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice.

## REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

Aucune requête en vertu de l'article 161 du *Code des professions* n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à cet effet concernant les infractions prévues au chapitre VII du *Code des professions*.



## FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE, HORMIS LA PRÉSIDENTE, RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Activités de formation suivies par les membres du conseil de discipline, hormis la présidente, au 31 mars 2025

ACTIVITÉS DE FORMATION	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'AYANT SUIVIE	NE L'AYANT PAS SUIVIE
Actes dérogatoires à caractère sexuel	12	0
Formation sur le processus disciplinaire	12	0

## ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS

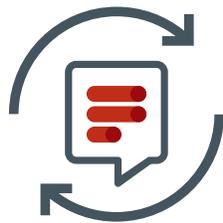
	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans action ou décision) au 31 mars de l'exercice précédent	2
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	33
<ul style="list-style-type: none"> <li>En matière d'exercice illégal ou d'usurpation de titre (a. 188.1 à 188.2)</li> </ul>	33
<ul style="list-style-type: none"> <li>En d'autres matières pénales, en vertu des articles 187.18, 188.2.1 et 188.3 du <i>Code des professions</i></li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>En d'autres matières pénales, en vertu de l'article 188.2.2 du <i>Code des professions</i> (représailles)</li> </ul>	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice (a. 190.1)	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (au total)	32
<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuites pénales intentées (a. 189; a. 189.0.1; a. 189.1)</li> </ul>	0
<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions non judiciaires (au total) <ul style="list-style-type: none"> <li>Avertissements, y compris invitations à devenir membre</li> <li>Mises en demeure ou avis formels</li> </ul> </li> </ul>	15
<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuves, sans fondement ou autres raisons)</li> </ul>	15
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	3

## POURSUITES PÉNALES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent, et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

### Amendes imposées et créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice

	MONTANT
Montant total des amendes imposées au cours de l'exercice	0\$
Montant total des créances irrécouvrables comptabilisées au cours de l'exercice	0\$



# COMMUNICATIONS ET RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE



---

## COMMUNICATIONS

*Audrey Charbonneau, conseillère, Anne-Lyse Souquet, technicienne  
Julie Loiseau, directrice*

---

## LISTE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES OU INFORMATIVES ADRESSÉES PAR L'ORDRE À SES MEMBRES OU AU PUBLIC

---

### REVUE SCIENTIFIQUE *ÉchoX*

Depuis 1964, *ÉchoX* est la revue scientifique de l'OTIMROEPMQ. Elle est publiée uniquement en format numérique interactive et distribuée à tous les membres de l'Ordre et aux étudiants. Chaque édition est également disponible sur le site web de l'Ordre.

#### PARUTIONS DURANT L'EXERCICE

---

-  juin 2024 – *Les technologues : alliés de la santé cardiovasculaire*
-  novembre 2024 – *Technologues en recherche : Un avenir de possibilités*
-  mars 2025 – *Rechercher. Innover. Explorer. Le rôle essentiel des technologues dans l'avancement de la pratique.*

### INFOLETTRE *Itech*

Envoyée mensuellement, l'infolettre *Itech* est l'un des principaux outils de communication de l'Ordre. On y présente toutes les informations importantes sur les activités liées à l'Ordre et à la profession, notamment l'avis de cotisation et les élections, les formations et activités à venir ainsi que les nouveaux règlements et nouvelles normes. Elle est diffusée à plus de 7000 membres, étudiants et partenaires de l'Ordre.

#### PARUTIONS DURANT L'EXERCICE

Tous les 2<sup>e</sup> mardis du mois.

### AUTRES ENVOIS PAR COURRIEL

Outre l'infolettre mensuelle *Itech* et le bulletin mensuel d'information envoyés aux membres à propos de leur développement professionnel, l'Ordre a communiqué à plusieurs reprises tout au long de l'année avec ses membres ainsi qu'avec les gestionnaires et les étudiants, notamment au sujet de certains changements à la pratique, des examens d'admission, de l'assemblée générale annuelle, des trousseaux de formation et de la cotisation.

### MÉMOIRES

L'Ordre a participé à plusieurs consultations faites par l'Office des professions, mais n'a présenté aucun mémoire à l'Assemblée nationale du Québec au cours de l'exercice.

## UNE CARRIÈRE SUR MON X : LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRÈS DES JEUNES

Avec l'objectif de faire connaître la profession de technologues aux jeunes du secondaire en démarche de choix de carrière et aux jeunes adultes qui souhaitent réorienter leur cheminement de formation, l'Ordre a lancé en novembre 2024 la campagne : Une carrière sur mon X.

La campagne a dévoilé un visuel accrocheur, dynamique et moderne, qui s'est déployé sous forme de plusieurs initiatives. Ce premier volet de lancement avait comme but d'outiller les technologues, les écoles, les enseignants, les conseillers en orientation ainsi que les établissements et cliniques à parler de la profession de façon uniforme, claire et impactante lors de journées carrière; voir par exemple :

- ✓ une nouvelle page web : [unecarrieresurmonx.ca](http://unecarrieresurmonx.ca)
- ✓ visuels pour les réseaux sociaux
- ✓ une courte brochure rappelant les informations essentielles à conserver à portée de main
- ✓ une présentation PowerPoint aux couleurs de la campagne

## LA SEMAINE DES TECHNOLOGUES 2024

La campagne Une carrière sur mon X a aussi été le thème de la Semaine des technologues, du 3 au 9 novembre 2024. Plusieurs éléments ont animé cette campagne qui souligne annuellement la profession de technologues :

- ✓ visuels d'affiches à disposer dans les établissements et les cliniques
- ✓ déploiement d'une vidéo à l'attention du public destinée aux salles d'attente des centres et des cliniques présentant des technologues et démystifiant leur profession; lancement de Privilèges TECH + : un espace consacré à des offres et à des promotions de biens et services pour les membres de l'Ordre
- ✓ lancement d'un forum de discussion sur le portail de l'Ordre

## JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : 10 AU 14 FÉVRIER 2024

L'équipe des communications de l'Ordre a réalisé un vox pop auprès des étudiantes en échographie médicale au Cégep Ahuntsic pour mettre en avant leurs efforts, mais aussi leurs trucs et astuces pour persévérer vers la réussite scolaire. Ces vidéos ont été déployés sur la page Instagram de l'Ordre.



**SEMAINE DES TECHNOLOGUES**

*Je suis technologue*  
RD – MN – ECHO – RO – EPM



**NOUVELLE PAGE WEB :**

*Une carrière sur mon X*  
Novembre 2024

+ Publications RS  
(1080 x 1080 px)



**RAPPORT DU COMITÉ  
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**  
*Enquête particulière*



**GUIDE D'ACCUEIL DES  
MEMBRES DE COMITÉS**  
RD – MN – ECHO – RO – EPM



**ÉCHOS**  
Éditions Juin 2024,  
novembre 2024  
et mars 2025



**RAPPORTS  
D'ACTIVITÉ  
DES AUTRES  
COMITÉS  
DE L'ORDRE**



## COMITÉ DES EXAMENS



### MEMBRES

- Boileau, Maybellyne, t.i.m. (RD), responsable
- Battista, John, t.r.o.
- Belhumeur-Leclair Audrey, t.i.m. (MN)
- Bergeron, Mathieu, t.r.o.
- Blais, Carine, t.e.p.m.
- Duquette, Michelle, t.i.m. (RD)
- Eleni Joannides, t.i.m. (Échographie)
- Hilaire, Esther, t.i.m. (MN)
- Laughrea, Linda, t.i.m. (RD)
- Champagne, Carine, t.r.o.
- Roy, Jonathan, t.i.m (Échographie)
- Thériault, Jessy, t.i.m. (Échographie)



### MANDAT

- Élaborer le plan-cadre de l'examen en fonction du profil d'entrée à la profession et valider chaque année le profil d'entrée à la profession de chaque discipline pour s'assurer qu'il demeure à jour
- Produire un rapport verbal sur les activités réalisées par leur sous-comité
- Analyser les demandes des candidats souhaitant obtenir une 5<sup>e</sup> possibilité de se présenter aux examens en vertu de l'article 21.1 du *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'OTIMROEPMQ*



### NOMBRE DE RÉUNIONS

- 2 réunions tenues



### PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- ✓ Validation des profils d'entrée à la profession de chaque domaine
- ✓ Validation des plans directeurs des examens
- ✓ Évaluation de demandes de 5<sup>e</sup> chance (deux demandes; réunion le 9 octobre 2024)

## TRAVAUX LIÉS AUX EXAMENS D'ADMISSION — SOUS-COMITÉS DE RÉDACTION



### RADIODIAGNOSTIC

Nombre de réunions : 5 réunions

- Boileau, Maybellyne, t.i.m. (RD), responsable
- Boutot, Mélissa, t.i.m. (RD)
- D'Anjou, Émilie, t.i.m. (RD)
- Lacharité, Cyndie, t.i.m. (RD)
- Lallier, Émilie, t.i.m. (RD)
- Lavoie, Maria, t.i.m. (RD)
- Gauthier, Annie, t.i.m. (RD)
- Rouleau, Francis, t.i.m. (RD)
- Durrer, Jessica, t.i.m. (RD) (début de mandat septembre 2024)



#### TRAVAUX RÉALISÉS

- ✓ rédaction de nouvelles questions pour les examens d'admission :
  - 70 questions liées à 14 cas
  - 8 questions indépendantes
- ✓ mise à jour des questions de la banque 2022 (79 questions)
- ✓ validation de 8 questions de l'examen de J24 et de 16 questions de l'examen de N24 (post-commentaire du comité de validation)
- ✓ révision du plan directeur et du profil d'entrée à la profession
- ✓ sélection des 10 questions étalons qui serviront de comparatif entre les examens



### RADIO-ONCOLOGIE

Nombre de réunions : 5 réunions

- Bergeron, Mathieu, t.r.o., responsable
- Brousseau, Sarah-Ann, t.r.o.
- Galvez-Monette Jean-Cédric, t.r.o.
- Gellad, Christiane, t.r.o (début de mandat septembre 2024)
- Gratton, Anabel, t.r.o. (a quitté juillet 2024)
- Meloche, Josiane t.r.o.



#### TRAVAUX RÉALISÉS

- ✓ rédaction de nouvelles questions pour les examens d'admission :
  - 16 questions liées à 3 cas
  - 15 questions indépendantes
- ✓ mise à jour de la banque des questions écrites en 2022 (40 questions)
- ✓ révision du plan directeur et du profil d'entrée à la profession
- ✓ validation de 9 questions post-validation, examen de J24
- ✓ sélection des 10 questions étalons qui serviront de comparatif entre les examens



### MÉDECINE NUCLÉAIRE

Nombre de réunions : 6 réunions

- Hilaire, Esther, t.i.m. (MN), responsable
- Fréchette, Marlène t.i.m. (MN)
- Paquin, Clarence, t.i.m. (MN)
- Rahmani, Noura, t.i.m. (MN)



#### TRAVAUX RÉALISÉS

- ✓ rédaction de nouvelles questions pour les examens d'admission :
  - 39 questions liées à 7 cas
  - 3 questions indépendantes
- ✓ validation de 2 questions post-validation, examen de J24
- ✓ sélection des 10 questions étalons qui serviront de comparatif entre les examens



## ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE

Nombre de réunions : 10 réunions

- ♥ Roy, Jonathan, t.i.m. (RD), responsable
- ♥ Blouin-Laflamme, Laurie, t.i.m. (RD)
- ♥ Boucher, Julie, t.i.m. (RD)
- ♥ Fortier, Karine, t.i.m. (RD)
- ♥ Gauthier, Josianne, t.i.m. (RD)
- ♥ Laplante, Roxanne, t.i.m. (RD)
- ♥ Ouellet-Bergeron Émilie, t.i.m. (RD)
- ♥ Ranallo, Diana, t.i.m. (RD)



### TRAVAUX RÉALISÉS

- ✓ rédaction de nouvelles questions pour les examens d'admission :
  - 44 questions liées à 9 cas
  - 24 questions indépendantes
- ✓ validation de la banque de questions 2020 (93 questions)
- ✓ validation de 2 questions post-validation, examen de J24
- ✓ révision du plan directeur et du profil d'entrée à la profession
- ✓ sélection des 10 questions étalons qui serviront de comparatif entre les examens



## ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Nombre de réunions : 5 réunions

- ♥ Laroche, Suzie t.e.p.m., responsable
- ♥ Beauchamps, Marie-Anne, t.e.p.m.
- ♥ Fréchette, Mélanie, t.e.p.m.
- ♥ Milette, Julie, t.e.p.m.
- ♥ Traverse, Caroline, t.e.p.m.



### TRAVAUX RÉALISÉS

- ✓ mise à jour de la banque des questions écrites en 2020 (96 questions)
- ✓ en EPM : 2 questions post-validation, examen de J24
- ✓ révision du plan directeur et du profil d'entrée à la profession
- ✓ sélection des 10 questions étalons qui serviront de comparatif entre les examens

## SOUS-COMITÉ DE VALIDATION



### RADIODIAGNOSTIC

Nombre de réunions : 5 réunions

- ▶ Duquet, Michelle, t.i.m. (RD), responsable
- ▶ Lagacé, Bruno, t.i.m. (RD)



### RADIO-ONCOLOGIE

Nombre de réunions : 3 réunions

- ▶ Champagne, Carine, t.r.o., responsable (a quitté décembre 2024)
- ▶ Blais, Jeannie, t.r.o. (début de mandat novembre 2024)
- ▶ Gratton, Anabel, t.r.o. (début de mandat mars 2025)



### MÉDECINE NUCLÉAIRE

Nombre de réunions : 6 réunions

- ▶ Fréchette, Marlène, t.i.m. (MN), responsable (a quitté novembre 2024)
- ▶ Belhumeur-Leclerc, Audrey, t.i.m. (MN)
- ▶ St-Hilaire, Julie, t.i.m. (MN) (début de mandat le 22 novembre 2024)



### ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE

Nombre de réunions : 6 réunions

- ▶ Thériault, Jessy, t.i.m. (RD), responsable
- ▶ Desbiens Maxime, t.i.m. (Écho)
- ▶ Robidoux, Annie, t.i.m. (RD)



### ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE

Nombre de réunions : 6 réunions

- ▶ Blais, Carine, t.e.p.m., responsable
- ▶ Scherrer, Jean-Sébastien, t.e.p.m.



#### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES SOUS-COMITÉS DE VALIDATION

- ✓ validation des formulaires d'examens d'admission à la profession de juin 2024
- ✓ validation des formulaires d'examens d'admission à la profession de novembre 2024
- ✓ validation des nouvelles questions rédigées par les sous-comités de rédaction en 2024 et en début d'année 2025
- ✓ validation des examens d'admission à la profession de juin 2024 et de novembre 2024 en fonction des statistiques de réussite

## SOUS-COMITÉ VALIDATION DE LA TRADUCTION

Nombre de réunions : 2 réunions (par domaine)

- ▶ Batista, John, t.r.o., responsable radio-oncologie
- ▶ Laughrea, Linda, t.i.m. (RD) (fin de mandat novembre 2024)
- ▶ Joannides, Eleni, t.i.m. (RD)



#### TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES SOUS-COMITÉS DE VALIDATION DE LA TRADUCTION

- ✓ validation de la traduction des formulaires d'examens d'admission à la profession de juin 2024
- ✓ validation de la traduction des formulaires d'examens d'admission à la profession de novembre 2024

## COMITÉ DE RÉVISION DES NOTES



### MEMBRES

- Responsable (poste vacant)
- Viau, Anne-Marie, t.i.m. (RD)



### MANDAT

- Réviser les notes de l'examen d'admission de l'Ordre de certains candidats qui en ont fait la demande



### NOMBRE DE RÉUNIONS

- 2 réunions tenues



### PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- Validation des demandes de révision de notes des résultats des examens de juin et de novembre 2024. Aucun changement apporté aux notes à la suite de ces demandes

### STATISTIQUES — EXAMEN DE JUIN 2024

		NOMBRE DE CANDIDATS	TAUX DE RÉUSSITE	MOYENNE (NOTE)	NOMBRE DE RÉUSSITES
	RD	173	94%	70,5%	163
	RO	37	100%	67%	37
	MN	16	100%	74,6%	16
	EPM	25	100%	73%	25
	ÉCHO	65	95%	69,3%	62

### STATISTIQUES — EXAMEN NOVEMBRE 2024

		NOMBRE DE CANDIDATS	TAUX DE RÉUSSITE	MOYENNE (NOTE)	NOMBRE DE RÉUSSITES
	RD	20	45%	58,5%	9
	RO				
	MN	1	100%	63,33%	1
	EPM	9	100%	69,9%	9
	ÉCHO	5	60%	62,5%	3

## COMITÉ DE LA REVUE



### NOMBRE DE RÉUNIONS



3 réunions tenues



### PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES



Pour chaque parution, le comité a finalisé la revue à paraître, a préparé celle à venir et choisi les sujets et les auteurs pour la prochaine parution



### MEMBRES



Khelifi, Mohamed, t.i.m. (RD), responsable



Gaspard, Rebecca, t.e.p.m.



Kassatli, Rita, t.r.o.



Technologue en imagerie médicale du domaine de la médecine nucléaire (poste vacant)



Technologue en imagerie médicale du domaine de l'échographie médicale (poste vacant)



### MANDAT



Élaborer le contenu de la revue *ÉchoX*



Choisir les thèmes de chaque numéro d'*ÉchoX*



Déterminer les titres et, s'il y a lieu, les sous-titres de chaque numéro d'*ÉchoX*



Identifier des auteurs potentiels d'articles



Analyser et sélectionner les articles soumis



Effectuer un suivi auprès des auteurs sur la présentation des articles afin que ceux-ci soient conformes aux consignes de rédaction d'un article scientifique et qu'ils contiennent tous les renseignements requis pour être publiés dans la revue de l'Ordre



Approuver le contenu scientifique ou technique de la revue avant publication



Approuver le choix de la page couverture de chacun des numéros



Agir à titre de conseiller pour les différents changements apportés à la revue ou aux nouvelles orientations à y donner

# COMITÉ DE RADIOPROTECTION



## MEMBRES

- Asselin, Chantal, t.i.m. (E) (MN)
- Ferguson Sonia, t.i.m. (RD)
- Gagnon, Gilbert, t.i.m.(E) (RD), président
- Lebeau, Martin, t.r.o. (RO)
- Langevin, Josée, t.r.o. (RO)
- Poirier, Nathalie t.i.m. (RD)



## MANDAT

- Assurer une veille relativement aux nouveautés en matière de radioprotection et en faire le suivi au CA, ainsi qu'au comité d'inspection professionnelle (CIP) et au Service d'inspection professionnelle (SIP)
- Faire une mise à jour des avis de radioprotection et des sections des normes de pratique en matière de radioprotection
- Mettre en lumière les enjeux en matière de radioprotection et présenter les recommandations pertinentes au CA
- Reconnaître les besoins de formation des technologues en matière de radioprotection et présenter les recommandations pertinentes au CA
- Dresser la liste des tests de contrôle de qualité à réaliser par les technologues



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 2 réunions tenues



## PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

Le comité s'est penché sur des dossiers, en voici quelques-uns :

- ✓ Participation au groupe de travail inter ordre sur le tablier plombé pour la production de lignes directrices et d'un guide d'application
- ✓ Participation au Symposium sur le suivi de la dose en imagerie médicale ionisante
- ✓ Uniformisation de la dose annuelle au cristallin
- ✓ Projet d'avis de radioprotection relatif aux patients porteurs d'un appareil connecté
- ✓ Plusieurs demandes d'information issues des technologues au sujet de la radioprotection

# COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL



## NOMBRE DE RÉUNIONS

- 3 à 4 réunions tenues



## PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- 80 formations révisées en 2024
- 5 projets d'événements de formation validés avec la direction
- Mise à jour du guide d'application du règlement de la formation continue et des activités admissibles et barèmes
- Soutien dans la rédaction de 2 procédures opérationnelles au DP
- Évaluation de 11 candidatures pour l'attribution du prix Marie-Thérèse Gauthier
- Modification de la période de référence (adopté au CA du 8 novembre 2024)
- Projet formation et événement 2025, proposition d'un congrès bisannuel (non adopté par le CA du 13 juin 2024, et adoption de l'organisation du congrès de 2025)
- Modification de la période de référence (adoptée au CA du 8 novembre 2024)
- Validation et mise à jour des conférences en ligne
- Validation et mise à jour des conférences en ligne



## MEMBRES

- Martel, Marie-Lou, t.i.m., présidente
- Audate, Francesca, t.i.m. (RD), représentante du comité événements
- Beaulieu, Dominic, t.i.m., représentant du comité de l'inspection professionnelle
- Blais, Carine, t.e.p.m., représentant attestation EPM
- Blais, Jessica, t.r.o.
- Khaledi, Neda, t.i.m. (MN)
- Khelifi, Mohamed, t.i.m., représentant du comité de la revue
- Labrosse, Mylène, t.i.m. (RD)
- Morency, Karine, t.i.m. (RD), représentante mammographie
- Traverse, Caroline, t.e.p.m.
- Trottier, Sara, t.e.p.m., représentant attestation EPM



## MANDAT

- Déterminer la structure, le thème ou le programme des activités de développement professionnel
- Soutenir la Direction du développement professionnel dans l'analyse des besoins de formation, répondant aux besoins des membres et à l'évolution de la profession
- Recommander au CA les activités admissibles dans le contexte du développement professionnel et veiller à la pertinence et à la mise à jour des contenus de formation disponibles sur le portail
- Évaluer les cas de dispense de formation en cas d'exception et analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activité de formation
- Émettre des recommandations au CA concernant les modifications à apporter au *Règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec*
- Accompagner le comité événements en ce qui a trait aux besoins de recrutement

## COMITÉ ÉVÉNEMENTS



### MEMBRES

- Audatte, Francesca, t.i.m., présidente du comité, responsable du programme échographie
- Armelle Assako, Virginie, t.i.m. (programme de médecine nucléaire)
- Bergeron, Mathieu, t.r.o. (programme de la radio-oncologie)
- Nanev, Nanyo, t.e.p.m. (programme de l'électrophysiologie médicale)



### MANDAT

- Selon les besoins en développement professionnel ciblés par le comité de développement professionnel, identifier les conférenciers potentiels
- Contribuer à développer les contenus scientifiques de toute activité de formation continue déterminée en collaboration avec le comité DP
- Vérifier les résumés de conférences
- Collaborer avec le comité de la revue afin de transcrire une conférence en article, au besoin
- Collaborer aux activités de formation de l'Ordre
- Assurer des tâches logistiques et organisationnelles au cours du congrès
- Organiser le contenu de la programmation et le déroulement du congrès



### NOMBRE DE RÉUNIONS

- 4 réunions tenues



### PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES

- ✓ 34 conférences offertes pour le congrès de l'Ordre de 2024 dans tous les domaines d'exercice (500 inscriptions pour le congrès et 389 inscriptions pour les passeports congrès)
- ✓ 10 h de formation asynchrone et synchrone sur les notions de base du positionnement en radiodiagnostic (82 inscriptions pour la formation synchrone)
- ✓ 4 h de webinaire en mammographie (104 inscriptions)
- ✓ 6 h de formation synchrone pour la 1<sup>re</sup> tenue de la journée de formation en IRM (111 inscriptions)
- ✓ Évaluation des conférenciers pour le prix Marie Thérèse Gauthier
- ✓ Auto-évaluation des membres de comité
- ✓ 11 conférences ont été évaluées en collaboration avec comité DP



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

## MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice précédent	7 010
<b>+ Nouveaux membres inscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (au total)</b>	<b>335</b>
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	5
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis restrictifs délivrés en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1	2
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 1.1	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de l'article 42.1, par. 2	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés en vertu d'un règlement appliquant l'article 94 r	30
Permis délivrés en vertu de l'article 184	309
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	17
<ul style="list-style-type: none"> <li>• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec</li> <li>• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada</li> <li>• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada</li> </ul>	1 1 13
Permis délivrés en vertu d'un règlement appliquant l'article 94 q	3
Permis délivrés en vertu d'un règlement appliquant l'article 93 c.2	7
<b>+ Membres réinscrits au Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars de l'exercice précédent</b>	<b>273</b>
– Membres radiés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars	- 94
– Membres retirés du Tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars (au total)	- 412
<ul style="list-style-type: none"> <li>• à la suite d'un décès</li> <li>• à la suite d'un retrait volontaire du Tableau de l'Ordre (congé de parentalité, sabbatique, études, démission, retraite)</li> </ul>	1 412
<b>= Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars de l'exercice (au total)</b>	<b>= 7 112</b>
Titulaires d'un permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	5
Titulaires d'un permis restrictif en vertu de l'article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Titulaires d'un permis restrictif en vertu de l'article 97 de la <i>Charte de la langue française</i>	0
Titulaires d'un permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0
Titulaires d'un permis temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1, par. 1	57
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 1.1	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 par. 2	0
Titulaires d'un permis restrictif temporaire en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Titulaires d'un permis spécial en vertu d'un règlement appliquant l'article 94 r	5
Titulaires d'un permis dit régulier	6 943

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS AVEC UNE LIMITATION OU UNE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

	NOMBRE
Membres avec une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	33

## AUTORISATIONS SPÉCIALES

*Personnes ayant détenu, au cours de l'exercice, une autorisation spéciale d'exercer une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre, s'il y a lieu, ou de porter un titre réservé aux membres de l'Ordre*

	NOMBRE
Personnes ayant détenu une autorisation spéciale au cours de l'exercice	0

## EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉS

*Exercice en société au 31 mars 2025*

	NOMBRE
Sociétés par actions (SPA) inscrites à l'Ordre	9
Membres de l'Ordre actionnaires dans les SPA inscrites à l'Ordre	9
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) inscrites à l'Ordre	0
Membres de l'Ordre associés dans les SENCRL inscrites à l'Ordre	0

## REGISTRE DES ÉTUDIANTS, DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION<sup>1</sup>, DES STAGIAIRES, DES EXTERNES OU DES RÉSIDENTS (SELON LA RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE)

	NOMBRE
Personnes inscrites au registre au 31 mars de l'exercice précédent	1958
+ Personnes inscrites au registre au cours de l'exercice	493
– Personnes inscrites au registre s'étant vu délivrer un permis au cours de l'exercice	-308
– Personnes s'étant vues retirées du registre au cours de l'exercice pour tout autre motif	-17
<b>Personnes inscrites au registre au 31 mars</b>	<b>= 2126</b>

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE AU 31 MARS, TITULAIRES D'UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

	NOMBRE
Membres titulaires d'un permis de technologue en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic	4 851
Membres titulaires d'un permis de technologue en imagerie médicale dans le domaine de la médecine nucléaire	500
Membres titulaires d'un permis de technologue en imagerie médicale en résonance magnétique (permis spécial)	3
Membres titulaires d'un permis de technologue en radio-oncologie	787
Membres titulaires d'un permis de technologue en électrophysiologie médicale	810
Membres titulaires d'un permis de technologue en échographie médicale	161

<sup>1</sup> Le concept de candidat à l'exercice s'applique notamment aux personnes devant suivre un stage ou une formation aux fins de la reconnaissance d'une équivalence.

**Membres inscrits au Tableau de l'Ordre au 31 mars 2025,  
titulaires d'une attestation de formation en vue de l'exercice  
d'activités professionnelles particulières selon une ordonnance**

	NOMBRE
Membres titulaires d'une attestation pour vérifier le fonctionnement d'un cardiostimulateur ou d'un cardiostimulateur-défibrillateur	210
Membres titulaires d'une attestation pour programmer un cardiostimulateur ou un cardiostimulateur-défibrillateur	212
Membres titulaires d'une attestation pour effectuer une échographie cardiaque ou vasculaire	110
Membres titulaires d'une attestation pour effectuer un doppler carotidien ou transcrânien	25
Membres titulaires d'une attestation pour introduire un ballonnet œsophagien aux fins d'un examen en polysomnographie	14
Membres titulaires d'une attestation pour ajuster les masques pour le Bi-Pap ou le CPAP aux fins d'un examen en polysomnographie	41
Membres titulaires d'une attestation pour administrer une substance de contraste	45
Membres titulaires d'une attestation pour effectuer un prélèvement sanguin	134
Membres titulaires d'une attestation en mammographie	443

**Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon le sexe**

	NOMBRE
Femmes	5 941
Hommes	1 171

## MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE\*

	RÉGION ADMINISTRATIVE	NOMBRE
Bas-Saint-Laurent	01	237
Saguenay-Lac-Saint-Jean	02	230
Capitale-Nationale	03	992
Mauricie	04	305
Estrie	05	403
Montréal	06	2360
Outaouais	07	178
Abitibi-Témiscamingue	08	102
Côte-Nord	09	76
Nord-du-Québec	10	37
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11	83
Chaudière-Appalaches	12	324
Laval	13	274
Lanaudière	14	238
Laurentides	15	295
Montérégie	16	780
Centre-du-Québec	17	117
Hors du Québec	99	81
<b>TOTAL</b>		<b>7 112</b>

\* Basé sur le lieu où le membre exerce principalement sa profession (a. 60, al. 1).



*Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle*

CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE COTISATION	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT	
		COTISATION ANNUELLE	COTISATION SUPPLÉMENTAIRE OU SPÉCIALE
Membres actifs	7 098	436\$	0\$
Membres actifs / vaccination	14	307\$	0\$

## IMMATRICULATION

L'Ordre ne délivre pas d'immatriculations.

# ÉTATS FINANCIERS



---

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Le rapport du vérificateur ne contient aucune réserve  
concernant la situation financière de l'Ordre.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2025**

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2025**

**Table des matières**

	<b>Pages</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 22
Annexes	23 - 28

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de  
ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

HNA S.E.N.C.R.L.  
7875, boul. Louis-H.-Lafontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4  
T: 514 355-1550 F: 514 355-1559 info@hna.ca

[hna.ca](http://hna.ca)

Fier membre de  
AllottGlobalAlliance

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers. Le rapport annuel est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

hna s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Montréal  
Le 22 juillet 2025

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Fonds d'administration générale	Fonds de développement	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2025 Total	2024 Total
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations annuelles	3 144 918	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 3 144 918	\$ 2 913 612
Admissions	53 578	-	-	-	53 578	28 667
Cours, stages et examens professionnels	347 659	-	-	-	347 659	346 612
Formation continue	406 980	-	-	-	406 980	310 806
Discipline	11 383	-	-	-	11 383	3 698
Services aux membres	12 160	-	-	-	12 160	16 050
Ventes ou location de biens et de services	152 127	-	-	-	152 127	116 340
Subventions	13 841	-	-	-	13 841	1 125
Autres	1 357	5 000	-	-	6 357	57
	4 144 003	5 000	-	-	4 149 003	3 736 967
<b>CHARGES</b>						
Admissions (annexe A)	376 863	-	-	-	376 863	424 053
Cours, stages et examens professionnels (annexe B)	300 043	-	-	-	300 043	430 837
Inspection professionnelle (annexe C)	621 444	-	-	-	621 444	736 741
Normes de pratique (annexe D)	269 791	-	-	-	269 791	181 210
Formation continue (annexe E)	662 121	-	-	-	662 121	452 658
Enquêtes disciplinaire - syndic (annexe F)	227 935	-	-	-	227 935	140 048
Conseil de discipline (annexe G)	73 573	-	-	-	73 573	99 346
Gouvernance (annexe H)	1 150 402	-	-	-	1 150 402	900 653
Rôle sociétal et communications : communications avec les membres (annexe I)	250 517	-	-	-	250 517	352 534
Contributions et cotisations	67 866	-	-	-	67 866	56 095
Services aux membres (annexe J)	78 299	30 000	-	-	108 299	95 773
Autres activités	33 549	-	-	-	33 549	22 949
	4 112 403	30 000	-	-	4 142 403	3 892 897
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS</b>						
	31 600	(25 000)	-	-	6 600	(155 930)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS</b>						
Placements (note 14)	269 119	-	-	-	269 119	164 059
Placement - assurance responsabilité professionnelle	-	-	1 510	41 265	42 775	46 493
	269 119	-	1 510	41 265	311 894	210 552
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>						
	300 719	\$ (25 000)	\$ 1 510	\$ 41 265	\$ 318 494	\$ 54 622

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Fonds de développement (note 10)	Fonds de stabilisation (note 4)	Fonds de prévention	Non affecté	2025 Total	2024 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>28 366 \$</b>	<b>54 802 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>252 664 \$</b>	<b>2 937 266 \$</b>	<b>3 323 098 \$</b>	<b>3 268 476 \$</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(9 398)	(25 000)	1 510	41 265	310 117	318 494	54 622
Investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	4 712	-	-	-	(4 712)	-	-
Affectations d'origine interne (note 10)	-	850 000	-	-	(850 000)	-	-
Virement inter-fonds	-	-	(1 510)	1 510	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>23 680 \$</b>	<b>879 802 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>295 439 \$</b>	<b>2 392 671 \$</b>	<b>3 641 592 \$</b>	<b>3 323 098 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC**  
**BILAN**  
**AU 31 MARS 2025**

					2025	2024
	Fonds d'administration générale	Fonds de développement	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	Total	Total
<b>ACTIF</b>						
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Trésorerie	3 546 791 \$	- \$	- \$	- \$	3 546 791 \$	1 529 270 \$
Débiteurs	145 485	-	-	-	145 485	94 222
Avances au fonds d'administration	-	879 802	-	-	-	-
Frais payés d'avance	115 995	-	-	-	115 995	50 893
Placements réalisables à court terme (note 5)	1 500 000	-	-	-	1 500 000	1 592 427
	5 308 271	879 802	-	-	5 308 271	3 266 812
<b>PLACEMENTS (note 5)</b>	2 463 677	-	50 000	295 439	2 809 116	4 207 398
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)</b>	23 680	-	-	-	23 680	28 366
	7 795 628 \$	879 802 \$	50 000 \$	295 439 \$	8 141 067 \$	7 502 576 \$

POUR LE CONSEIL EXÉCUTIF

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE, EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE DU QUÉBEC**  
**BILAN**  
**AU 31 MARS 2025**

	Fonds d'administration générale	Fonds de développement	Fonds de stabilisation	Fonds de prévention	2025 Total	2024 Total
<b>PASSIF</b>						
<b>PASSIF À COURT TERME</b>						
Créditeurs (note 8)	1 461 751	-	-	-	1 461 751 \$	1 297 821
Sommes dues au fonds de la bourse innovation	879 802	-	-	-	-	-
Produits reportés	3 037 724	-	-	-	3 037 724	2 875 215
Apports reportés (note 9)	-	-	-	-	-	6 442
	<b>5 379 277</b>	-	-	-	<b>4 499 475</b>	<b>4 179 478</b>
<b>ACTIF NET</b>						
<b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS</b>						
CORPORELLES ET ACTIF INCORPOREL	23 680	-	-	-	23 680	28 366
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 10)	-	879 802	-	-	879 802	54 802
<b>AFFECTÉ À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ</b>						
PROFESSIONNELS	-	-	50 000	295 439	345 439	302 664
NON AFFECTÉ	2 392 671	-	-	-	2 392 671	2 937 266
	<b>2 416 351</b>	<b>879 802</b>	<b>50 000</b>	<b>295 439</b>	<b>3 641 592</b>	<b>3 323 098</b>
	<b>7 795 628 \$</b>	<b>879 802 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>295 439 \$</b>	<b>8 141 067 \$</b>	<b>7 502 576 \$</b>

Engagements contractuels (note 12)

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	318 494 \$	54 622 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 398	11 819
Produits de placement réinvestis	(246 063)	(192 537)
Variation de la juste valeur des fonds communs de placement	(51 845)	(36 710)
Amortissement des actifs incorporels	-	996
	<b>29 984</b>	<b>(161 810)</b>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	<b>203 632</b>	<b>66 558</b>
	<b>233 616</b>	<b>(95 252)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(4 090 651)	(4 108 535)
Produits de cession de placements	5 879 268	2 125 760
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 712)	-
	<b>1 783 905</b>	<b>(1 982 775)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 017 521</b>	<b>(2 078 027)</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>1 529 270</b>	<b>3 607 297</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>3 546 791 \$</b>	<b>1 529 270 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**1. Statuts et nature des activités**

L'Ordre, constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., c.C-26 ), et par la Loi sur les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale a pour but essentiel d'assurer la compétence de ses membres en vue de la protection et de l'intérêt du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

**Objectifs de chaque fonds**

*Fonds d'administration générale*

Le fonds d'administration est utilisé pour les activités courantes et générales de l'Ordre. Ce fonds regroupe les actifs, les passifs, les produits et les charges autres que ceux afférents au fonds d'affectations internes, au fonds de prévention et au fonds de stabilisation.

*Fonds de développement*

Le fonds d'affectations internes comprend deux fonds soit le fonds de la bourse Innovation ainsi que le fonds de développement.

Le fonds de la bourse Innovation est utilisé afin de financer des projets de recherche.

Le fonds de développement est créé afin de soutenir les travaux visant à améliorer la pratique professionnelle dans le contexte de changement rapide des technologies et de l'évolution des connaissances plus spécialisées.

*Fonds de stabilisation*

Le fonds de stabilisation présente les montants rétrocedés par l'assureur du régime et les revenus de placement y afférents jusqu'à concurrence d'un solde de fonds de 50 000 \$, les excédents étant réattribués par virement interfonds au fonds de prévention.

Le fonds est géré par la société d'assurance et le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025**

---

**1. Statuts et nature des activités (suite)***Fonds de prévention*

Le fonds de prévention présente le cumul des montants des remises annuelles du programme d'assurance responsabilité professionnelle, ainsi que les sommes gagnées sur les placements gérés par la société d'assurance. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds. Le montant détenu dans ce fonds constitue une créance de l'assureur envers l'Ordre. Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes d'assurance responsabilité professionnelle.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

**Estimations comptables**

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Comptabilité par fonds**

Les états financiers sont établis en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette comptabilité, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et des objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

**Constatation des produits**

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre des produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**Constatation des produits (suite)**

Les produits provenant des cotisations annuelles sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent. Les produits reportés représentent les sommes perçues d'avance pour les cotisations annuelles.

Les produits provenant des examens et révisions, d'événements et d'activités accessoires sont comptabilisés au moment de la tenue de l'activité.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions.

Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les sommes perçues auprès des membres pour le compte d'autres entités sont constatées sur la base du montant net. Aucune somme n'est conservée par l'Ordre, qui n'est pas le principal engagé et n'assume aucun risque de crédit.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Ordre dans le cadre de l'opération.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Évaluation ultérieure*

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie, des débiteurs, des certificats de placement garanti et du Fonds de stabilisation et de prévention de l'assurance responsabilité « Beneva » compris dans les placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placement et actions.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

*Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**Instruments financiers (suite)**

*Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement linéaire	4 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Accords d'infonuagique**

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'Ordre répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous les rubriques « Informatique », « Portail - formation continue » et « Frais de portail » à l'état des résultats et s'élèvent à un total de 121 860 \$ pour l'exercice (110 134 \$ en 2024). Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

**Ventilation des charges**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Une quote-part des frais généraux est attribuée aux différentes activités, en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du total des charges réelles avant les frais généraux engendrés par chacune des activités (annexes K et L).

**Apports reçus en service**

Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**3. Changement de méthode comptable**

**Accords d'infonuagique**

Le 1er avril 2024, l'Ordre a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'Ordre répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel. Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque la société reçoit les services en question. Ces charges sont prises en compte dans les postes libellés « Informatique », « Portail - formation continue » et « Frais de portail » à l'état des résultats. Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'Ordre a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'exercice 2024.

**4. Programme d'assurance responsabilité professionnelle**

L'Ordre a signé un contrat relatif à un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec Beneva échéant le 31 mars 2029. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle. Le programme d'assurance responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1er avril 2024 au 31 mars 2029.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**4. Programme d'assurance responsabilité professionnelle (suite)**

Pour garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1er avril 1987 à même les surplus d'opérations d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts effectués par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 50 000 \$ dans le fonds de stabilisation, montant soumis aux risques d'assurance.

Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention qui n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opérations d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 50 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande. Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par « Beneva ». Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme cinq ans. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

**5. Placements**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Fonds commun de placement et actions, à la juste valeur</b>	<b>2 463 677 \$</b>	<b>3 704 734 \$</b>
<b>Certificats de placement garanti</b>		
Taux de 2,86% à 4,04%, échéant de mai 2025 à février 2026, au coût	<b>1 500 000</b>	1 792 427
<b>Fonds de stabilisation et de prévention de l'assurance responsabilité Beneva</b>		
Taux des obligations du Canada (2,61 % en 2025), ayant un terme de 5 ans, au coût	<b>345 439</b>	302 664
	<b>4 309 116</b>	5 799 825
Portion à court terme	<b>1 500 000</b>	1 592 427
	<b>2 809 116 \$</b>	<b>4 207 398 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

**6. Immobilisations corporelles**

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	368 802 \$	350 801 \$	18 001 \$	22 501 \$
Équipement informatique	157 043	152 920	4 123	-
Améliorations locatives	56 274	54 718	1 556	5 865
	<b>582 119 \$</b>	<b>558 439 \$</b>	<b>23 680 \$</b>	<b>28 366 \$</b>

**7. Actifs incorporels**

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Contenu de cours	122 760 \$	122 760 \$	- \$	- \$
Logiciels	116 323	116 323	-	-
Site Web	59 232	59 232	-	-
	<b>298 315 \$</b>	<b>298 315 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

**8. Crédoiteurs**

	<b>2025</b>	2024
Fournisseurs et frais courus	<b>310 887 \$</b>	222 225 \$
Salaires et vacances à payer	<b>306 900</b>	238 195
Sommes à remettre à l'État	<b>419 404</b>	451 042
Sommes perçues auprès des membres pour le compte de l'Office des professions du Québec	<b>233 397</b>	205 878
Sommes perçues auprès des membres pour le compte de l'assurance responsabilité professionnelle des membres	<b>115 174</b>	113 500
Sommes perçues auprès des membres pour le compte de l'Ordre Technologues Professionnels du Québec	<b>17 979</b>	-
Sommes perçues pour le Collège Ahuntsic	<b>58 010</b>	66 981
	<b>1 461 751 \$</b>	1 297 821 \$

**9. Apports reportés**

Les apports reportés représentent des ressources reçues ou à recevoir au cours de l'exercice qui, non dépensées en vertu d'affectation, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement d'un exercice subséquent ou d'activités non effectuées. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<b>2025</b>	2024
Solde au début	<b>6 442 \$</b>	6 442 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(6 442)</b>	-
Solde à la fin	<b>- \$</b>	6 442 \$

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

**10. Affectations d'origine interne**

	Fonds de la bourse Innovation	Fonds de développe- ment	Total 2025	Total 2024
Solde au début	54 802 \$	- \$	<b>54 802 \$</b>	69 802 \$
Utilisations de l'exercice	(30 000)	-	<b>(30 000)</b>	(15 000)
Affectations de l'exercice	5 000	850 000	<b>855 000</b>	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>29 802 \$</b>	<b>850 000 \$</b>	<b>879 802 \$</b>	<b>54 802 \$</b>

**11. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	2025	2024
Débiteurs	<b>(51 263) \$</b>	(11 620) \$
Subventions à recevoir	-	5 974
Frais payés d'avance	<b>(65 102)</b>	28 738
Créditeurs	<b>163 930</b>	175 574
Produits reportés	<b>162 509</b>	(132 108)
Apports reportés	<b>(6 442)</b>	-
	<b>203 632 \$</b>	66 558 \$

**12. Engagements contractuels**

Les engagements pris par l'Ordre en vertu d'un bail totalisent 1 617 144 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	306 121 \$
2027	308 476 \$
2028	308 476 \$
2029	308 476 \$
2030	308 476 \$
Subséquent	77 119 \$

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**12. Engagements contractuels (suite)**

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de contrats de services informatiques, de location du mobilier de bureau ainsi que du matériel informatique totalisent 718 500 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	148 900 \$
2027	149 600 \$
2028	136 000 \$
2029	143 000 \$
2030	141 000 \$

**13. Instruments financiers – risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

**Risque de liquidité**

L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

**Risque de taux d'intérêt**

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la société à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

L'Ordre est exposé à ce type de risque sur ses certificats de placement garanti et ses fonds de stabilisation et de prévention de l'assurance responsabilité « Beneva ».

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 MARS 2025**

---

**13. Instruments financiers – risques financiers (suite)**

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison de ses placements dont la valeur fluctue en fonction du prix de marché.

**14. Informations sur les résultats**

	<b>2025</b>	2024
<b>Éléments inclus dans les produits - placements</b>		
Produits d'intérêts	<b>90 768 \$</b>	80 484 \$
Produits de dividendes et distributions	<b>112 665</b>	65 654
Frais de gestion	<b>(23 283)</b>	(18 789)
Variation de la juste valeur des placements	<b>88 969</b>	36 710
<b>Solde à la fin</b>	<b>269 119 \$</b>	164 059 \$

**15. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
<b>ANNEXE A - ADMISSIONS</b>		
Salaire du personnel	204 279 \$	195 490 \$
Charges sociales	25 464	28 799
Salaire du comité	9 789	2 799
Frais de représentation	4 955	1 426
Formation du personnel	4 573	1 090
Honoraires professionnels	1 339	34 613
Frais de déplacement et de séjour du comité	89	754
Tableau de l'Ordre	79 377	87 482
Quote-part des frais d'administration	46 998	71 600
	<b>376 863 \$</b>	<b>424 053 \$</b>
<b>ANNEXE B - COURS, STAGES ET EXAMENS PROFESSIONNELS</b>		
Salaire du personnel	73 862 \$	133 618 \$
Salaire des comités et sous-comités	70 938	56 589
Logistique des examens	48 284	114 793
Honoraires professionnels	26 202	-
Frais de déplacement et de séjour des comités et sous-comités	18 510	12 613
Charges sociales	15 249	27 049
Frais de représentation	-	1 476
Formation du personnel	-	867
Quote-part des frais d'administration	46 998	83 832
	<b>300 043 \$</b>	<b>430 837 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
<b>ANNEXE C - INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>		
Salaire du personnel	327 419 \$	385 759 \$
Charges sociales	65 564	81 053
Salaire des contractuels et experts	61 774	87 867
Frais de déplacement et de séjour des contractuels et experts	34 093	20 166
Informatique	11 189	7 675
Frais de représentation	10 630	10 890
Salaire du comité	8 843	8 073
Formation du personnel	4 925	2 472
Dépenses admissibles	2 495	2 051
Honoraires professionnels	1 104	4 209
Frais de déplacement et de séjour du comité	-	780
Quote-part des frais d'administration	93 408	125 746
	<b>621 444 \$</b>	<b>736 741 \$</b>
<b>ANNEXE D - NORMES DE PRATIQUE</b>		
Salaire du personnel	165 121 \$	69 978 \$
Revue ÉchoX	29 696	44 934
Charges sociales	31 660	14 850
Frais de représentation	1 058	871
Salaire du comité	800	1 775
Frais de déplacement et de séjour du comité	333	-
Honoraires professionnels	-	35 722
Quote-part des frais d'administration	41 123	13 080
	<b>269 791 \$</b>	<b>181 210 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
<b>ANNEXE E - FORMATION CONTINUE</b>		
Frais de réalisation - congrès et formation	238 812 \$	147 439 \$
Salaire du personnel	228 107	181 984
Charges sociales	47 592	39 324
Salaire des formateurs	21 311	18 845
Salaire des comités	11 579	6 926
Frais de déplacement et de séjour des formateurs	7 836	4 086
Frais de représentation	3 214	3 323
Portail – formation continue	1 029	-
Formation du personnel	1 009	436
Honoraires	-	1 355
Quote-part des frais d'administration	101 632	48 940
	<b>662 121 \$</b>	<b>452 658 \$</b>

**ANNEXE F - ENQUÊTES DISCIPLINAIRES - SYNDIC**

Salaire du personnel	147 083 \$	92 958 \$
Charges sociales	28 825	9 723
Dépenses de réalisation	12 142	-
Formation du personnel	4 089	1 373
Frais de représentation, de déplacement et de séjour	1 723	11 579
Salaire des syndics adjoints	-	600
Frais d'administration	-	7 877
Quote-part des frais d'administration	34 073	15 938
	<b>227 935 \$</b>	<b>140 048 \$</b>

**ANNEXE G - CONSEIL DE DISCIPLINE**

Honoraires professionnels	65 937 \$	38 471 \$
Frais de représentation	3 276	3 028
Formation du personnel	765	100
Salaire du comité	400	3 675
Infractions pénales	718	-
Frais d'administration	1 718	17 095
Charges sociales	-	14 879
Comptes clients recouvrés	(10 403)	-
Quote-part des frais d'administration	11 162	22 098
	<b>73 573 \$</b>	<b>99 346 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
<b>ANNEXE H - GOUVERNANCE</b>		
Salaire du personnel	477 018 \$	327 557 \$
Salaire des comités	138 790	132 644
Charges sociales	109 677	87 961
Honoraires professionnels	137 004	99 540
Frais de représentation	31 081	36 044
Frais de déplacement et de séjour des comités	30 892	26 645
Assemblée générale annuelle - coût de réalisation	20 587	17 657
Formation des administrateurs	10 749	9 765
Frais d'administration	13 863	30 799
Formation du personnel	5 087	1 716
Projets spéciaux	-	3 360
Quote-part des frais d'administration	175 654	126 965
	<b>1 150 402 \$</b>	<b>900 653 \$</b>

**ANNEXE I - RÔLE SOCIÉTAL ET COMMUNICATIONS :  
COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES**

Salaire du personnel	126 365 \$	167 084 \$
Frais de déplacement et de séjour du comité	610	-
Charges sociales	21 445	33 681
Site Web	5 636	46 613
Communications électroniques	3 664	6 470
Frais généraux	2 758	-
Lobbyisme	-	650
Frais de représentation	-	2 125
Projets spéciaux	53 616	29 938
Quote-part des frais d'administration	36 423	65 973
	<b>250 517 \$</b>	<b>352 534 \$</b>

**ANNEXE J - SERVICES AUX MEMBRES**

Prestation de serment	49 115 \$	39 900 \$
Prix et bourses	45 104	27 355
Semaine des technologues	14 080	28 518
	<b>108 299 \$</b>	<b>95 773 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>ANNEXE K - QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION</b>		
Charges locatives	<b>232 158 \$</b>	233 638 \$
Frais de portail	<b>109 642</b>	102 459
Location de mobilier de bureau	<b>70 435</b>	43 146
Assurance, taxes et permis	<b>69 598</b>	69 799
Frais bancaires	<b>39 936</b>	32 057
Ordinateurs et logiciels	<b>17 389</b>	15 067
Entretien du mobilier de bureau	<b>10 628</b>	34 702
Papeterie et fournitures	<b>13 564</b>	18 243
Téléphone, Internet, visioconférence	<b>11 572</b>	10 295
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>9 398</b>	11 819
Abonnements	<b>2 606</b>	2 397
Frais postaux	<b>545</b>	550
	<b>587 471 \$</b>	<b>574 172 \$</b>

**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE  
MÉDICALE DU QUÉBEC**

**ANNEXES**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>LA QUOTE-PART DES FRAIS D'ADMINISTRATION A ÉTÉ RÉPARTIE ENTRE LES DIFFÉRENTS SERVICES SELON LES CHARGES RÉELLES DANS CHACUN D'EUX</b>		
Admissions	8,0 %	11,3 %
Cours, stages et examens professionnels	8,0 %	11,2 %
Inspection professionnelle	15,9 %	19,6 %
Normes pratiques	7,0 %	5,4 %
Formation continue	17,3 %	13,0 %
Enquêtes disciplinaires - syndic	5,8 %	2,9 %
Conseil de discipline	1,9 %	3,5 %
Gouvernance	29,9 %	23,9 %
Rôle sociétal et communications	6,2 %	9,2 %



**ANNEXE 1 —**  
**CODE D'ÉTHIQUE**  
**ET DE DÉONTOLOGIE**  
DES ADMINISTRATEURS

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES  
ADMINISTRATEURS**

**DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES EN IMAGERIE MÉDICALE,  
EN RADIO-ONCOLOGIE ET EN ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE  
DU QUÉBEC**

**NOVEMBRE 2018**

Révisé le 2 mai 2024

## **CHAPITRE I**

### **OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

1. Le présent règlement a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance du public et des membres de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec dans l'administration de l'Ordre de favoriser la transparence au sein de l'Ordre, de responsabiliser les membres de leur Conseil d'administration aux enjeux éthiques et déontologiques et d'y sensibiliser la direction générale de l'Ordre.

2. Les normes d'éthique et de déontologie déterminées par le présent règlement sont applicables aux administrateurs du Conseil d'administration de l'Ordre, qu'ils soient élus par les membres ou nommés par l'Office des professions du Québec conformément au Code des professions (chapitre C-26).

Elles s'appliquent notamment lorsque l'administrateur exerce ses fonctions au sein du Conseil d'administration ou auprès de tout comité formé par celui-ci.

## **CHAPITRE II**

### **ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ**

3. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et dans l'appréciation des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, prendre en considération les valeurs et les principes suivants auxquels il adhère :

1° la primauté de la mission de l'Ordre d'assurer la protection du public et son engagement à contribuer à la réalisation de cette mission;

2° la rigueur, l'efficacité, l'équité et la transparence de l'administration de l'Ordre;

3° l'engagement à maintenir la confiance du public, des membres de l'Ordre et des différents intervenants du système professionnel envers les mécanismes de protection du public;

4° le respect envers le public, les membres de l'Ordre, les autres administrateurs et les employés de l'Ordre;

5° l'égalité entre les femmes et les hommes, la reconnaissance et l'inclusion de la diversité notamment ethnoculturelle ainsi que l'équité intergénérationnelle, dont l'apport des membres âgés de 35 ans ou moins.

## **CHAPITRE III**

### **DEVOIRS ET OBLIGATIONS**

#### **SECTION I**

##### **RÈGLES GÉNÉRALES**

4. L'administrateur agit avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité et modération. Il fait preuve de probité.

L'administrateur exerce avec compétence ses fonctions. À cette fin, il développe et tient à jour ses connaissances sur le rôle d'un Conseil d'administration d'un ordre professionnel, notamment en matière de gouvernance et d'éthique, d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'en gestion de la diversité ethnoculturelle.

Il exerce ses fonctions de bonne foi, avec prudence et diligence et fait preuve de loyauté envers l'Ordre.

Il agit dans l'intérêt de l'Ordre, notamment pour que ce dernier guide ses actions et oriente ses activités vers la protection du public. Il ne doit en aucun cas privilégier son intérêt personnel, l'intérêt particulier des membres d'une région électorale ou d'un secteur d'activités professionnelles qui l'ont élu.

5. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par le règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel (chapitre C-26, a. 12, 4<sup>e</sup> al., par. 6<sup>o</sup>, sous-par. *b* et a. 12.0.1) et par le code d'éthique et de déontologie établi par le Conseil d'administration en vertu du chapitre IV. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

6. L'administrateur doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit, au début de son mandat et annuellement par la suite, signer une déclaration à cet effet.

Le président de l'Ordre s'assure que le secrétaire de l'Ordre recueille et consigne la déclaration de l'administrateur.

## **SECTION II**

### **SÉANCES**

7. L'administrateur est tenu d'être présent, sauf excuse valable, aux séances du Conseil d'administration ou d'un comité, de s'y préparer et d'y participer activement. Il contribue à l'avancement des travaux de l'Ordre en fournissant un apport constructif aux délibérations.

8. L'administrateur doit aborder toute question avec ouverture d'esprit.

9. L'administrateur doit débattre de toute question de manière objective et indépendante ainsi que de façon éclairée et informée.

10. L'administrateur doit agir avec courtoisie et respect de manière à encourager la confiance mutuelle et la cohésion au sein du Conseil d'administration ou d'un comité dont il est membre.

11. L'administrateur est solidaire des décisions prises par le Conseil d'administration.

12. L'administrateur est tenu de voter, sauf empêchement prévu par le Conseil d'administration ou pour un motif jugé suffisant par le président de l'Ordre ou, lorsque celui-ci est concerné, par l'administrateur désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier.

## **SECTION III**

### **CONFLITS D'INTÉRÊTS**

13. L'administrateur doit s'abstenir de se placer dans une situation qui met en conflit l'intérêt de l'Ordre ou du public et son intérêt personnel ou celui d'une personne qui lui est liée, notamment son conjoint, un parent, une personne vivant sous son toit, ou encore un associé ou une personne morale dont il est l'administrateur ou qu'il contrôle.

Il préserve en tout temps sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective et indépendante.

**14.** Sauf pour les biens et les services offerts par l'Ordre à ses membres, aucun administrateur ne peut conclure un contrat avec l'Ordre, à moins d'une autorisation du Conseil d'administration justifiée, notamment, par une compétence particulière et nécessaire à l'Ordre.

**15.** L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un bien, un organisme, une entreprise, une association ou une entité juridique susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts doit le déclarer, sans délai et par écrit, au président de l'Ordre ou, lorsque celui-ci est concerné, à l'administrateur désigné pour exercer les fonctions du président en cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier. Cette déclaration peut être faite séance tenante et est alors consignée au procès-verbal de la séance du Conseil d'administration.

L'administrateur doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision mettant en conflit son intérêt personnel.

L'administrateur doit effectuer une déclaration d'intérêt au début de son mandat et annuellement par la suite, ainsi que lorsqu'un changement de sa situation le requiert.

Le président de l'Ordre s'assure que le secrétaire de l'ordre recueille et consigne toute déclaration de l'administrateur.

**16.** L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil d'administration peut être appelé à prendre.

**17.** L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Ordre avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers, à moins d'une autorisation du Conseil d'administration.

**18.** L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un cadeau, une marque d'hospitalité ou autre avantage offert ou donné en raison de ses fonctions, autres que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

## **SECTION IV**

### **CONFIDENTIALITÉ ET DISCRÉTION**

**19.** L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des discussions et des documents mis à sa disposition ou dont il a pris connaissance.

Il doit prendre les mesures de sécurité raisonnables pour préserver la confidentialité des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions.

**20.** L'administrateur doit, sauf dans la mesure que détermine le Conseil d'administration, s'abstenir de commenter les décisions prises par le Conseil d'administration, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social.

**20.1** À moins qu'il n'ait été dûment mandaté à cet effet, l'administrateur doit s'abstenir de prendre position au nom de l'Ordre ou de donner l'apparence d'agir à titre de porte-parole de l'Ordre sur la place publique ou auprès des pouvoirs publics.

**20.2** L'administrateur ne peut prendre position ou faire des déclarations dans les médias sociaux ou autres plateformes de diffusion si ces actions sont susceptibles d'affecter la réputation ou les activités de l'Ordre ou de nuire à la réputation d'un collègue, d'un gestionnaire ou d'un membre de Comité, dans le cadre des travaux du Comité ou des décisions qu'il rend.

21. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions.

## **SECTION V**

### **RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS DE L'ORDRE**

22. L'administrateur doit agir avec courtoisie et respect dans ses relations avec les employés de l'Ordre.

Il ne peut s'adresser à un employé de l'Ordre pour lui donner des instructions, s'ingérer dans son travail ou obtenir des renseignements confidentiels, à moins d'agir à l'intérieur du mandat d'un comité dont il est le président et d'y être expressément autorisé par le Conseil d'administration.

Le deuxième alinéa n'a toutefois pas pour effet d'empêcher le président de l'Ordre d'exercer une fonction prévue au Code des professions (chapitre C-26) ou, le cas échéant, à la loi constituant l'Ordre, ou de requérir des informations dans la mesure prévue au quatrième alinéa de l'article 80 de ce code.

## **SECTION VI**

### **APRÈS-MANDAT**

23. Après avoir terminé son mandat, un ancien administrateur ne peut divulguer de l'information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public obtenue dans les mêmes conditions.

24. L'ancien administrateur doit s'abstenir de commenter les décisions prises par le Conseil d'administration durant son mandat, notamment sur un site Internet, un blogue ou un réseau social, à moins d'y avoir été autorisé expressément par le Conseil d'administration et doit faire preuve de réserve quant à ses commentaires.

25. L'ancien administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions au sein de l'Ordre.

26. L'ancien administrateur ne peut conclure de contrat avec l'Ordre durant les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, sauf dans les conditions prévues à l'article 14.

## **SECTION VII**

### **RÉMUNÉRATION**

27. L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération déterminée conformément au Code des professions (chapitre C-26).

28. L'administrateur nommé peut recevoir une rémunération additionnelle de l'Ordre, qui en fait état dans son rapport annuel.

Cette rémunération additionnelle ne doit pas excéder l'écart entre l'allocation versée par l'Office et celle que reçoit un administrateur élu par les membres de l'Ordre.

## **CHAPITRE IV**

### **CONTRÔLE**

29. Le président de l'Ordre veille au respect par les administrateurs des normes d'éthique et de déontologie qui leurs sont applicables.

30. Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par un administrateur.

Ce comité est composé de 3 membres nommés par le Conseil d'administration :

1° une personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle sont nommés par l'Office les administrateurs, conformément au Code des professions (chapitre C-26), et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre;

2° un ancien administrateur de l'Ordre ou une autre personne visée au paragraphe 1°;

3° un membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique et qui n'est pas un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

Le comité peut désigner des experts pour l'assister.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le Conseil d'administration. À l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau.

La rémunération et le remboursement des frais des membres du comité sont déterminés par le Conseil d'administration de l'Ordre, sauf pour les membres nommés à partir de la liste visée au paragraphe 1° du deuxième alinéa. Ces derniers ont droit, à la charge de l'Office, à une allocation de présence et au remboursement de leurs frais dans la même mesure et aux mêmes conditions que celles déterminées par le gouvernement en application du cinquième alinéa de l'article 78 du Code des professions (chapitre C-26).

Le comité se dote d'un règlement intérieur que l'Ordre rend accessible au public, notamment sur son site Internet, et qu'il publie dans son rapport annuel.

**31.** L'administrateur doit dénoncer sans délai au comité tout manquement aux normes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs, dont il a connaissance ou dont il soupçonne l'existence.

**32.** Le comité reçoit la dénonciation de toute personne qui constate qu'un administrateur a commis un manquement aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

**33.** Le comité peut rejeter, sur examen sommaire, toute dénonciation s'il est d'avis qu'elle est abusive, frivole ou manifestement mal fondée.

Il en informe par écrit le dénonciateur et le membre du Conseil d'administration visé par la dénonciation.

**34.** Le comité conduit son enquête de manière confidentielle, de façon diligente et dans le respect des principes de l'équité procédurale. Il doit notamment permettre à l'administrateur de présenter ses observations après l'avoir informé des manquements qui lui sont reprochés.

Chaque membre du comité prête le serment contenu à l'annexe II du Code des professions (chapitre C-26).

**35.** Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête n'a pas contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il en informe par écrit le dénonciateur et l'administrateur.

Lorsque le comité en vient à la conclusion que l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu aux normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, il transmet sans délai un rapport écrit au Conseil d'administration contenant un sommaire de l'enquête et une recommandation motivée de sanction ainsi que l'ensemble du dossier et des pièces.

Ces documents sont confidentiels et une copie en est transmise à l'administrateur visé par l'enquête, de manière à protéger l'identité du dénonciateur.

**36.** Le Conseil d'administration se réunit, sans délai et à huis clos, pour décider, aux deux tiers de ses membres, si l'administrateur visé par l'enquête a contrevenu à une norme d'éthique ou de déontologie et décide, le cas échéant, de la sanction appropriée. Cet administrateur ne peut participer aux délibérations ou à la décision.

L'administrateur peut toutefois présenter ses observations au Conseil d'administration et être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision du Conseil d'administration ne soit prise.

**37.** Selon la nature, la gravité et la persistance du manquement ou de l'inconduite, une ou plusieurs des sanctions suivantes peuvent être imposées à l'administrateur : la réprimande, la suspension avec ou sans rémunération ou la révocation de son mandat.

L'administrateur peut également être contraint de rembourser ou remettre à l'Ordre, au donateur ou à un organisme de bienfaisance qui n'est pas lié à l'ordre, toute somme d'argent ou tout cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu en contravention des normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables.

**38.** L'administrateur est informé sans délai et par écrit de la décision motivée et définitive du Conseil d'administration et, le cas échéant, des motifs à l'appui de la sanction qui lui est imposée. Le Conseil d'administration en informe par écrit le dénonciateur.

Le Conseil d'administration informe l'Office de toute sanction imposée à un administrateur nommé.

## **CHAPITRE V**

### **RELEVÉ PROVISOIRE DE FONCTIONS**

**39.** L'administrateur contre lequel est intentée une poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus doit, dans les 10 jours à compter de celui où il en est informé, en aviser le secrétaire de l'Ordre.

Le secrétaire transmet sans délai cette information au comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

**40.** Le Conseil d'administration peut, sur recommandation du comité, relever provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, l'administrateur à qui on reproche un manquement aux normes d'éthique ou de déontologie qui lui sont applicables, dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de manquement grave.

Le Conseil d'administration peut, sur recommandation du comité, relever provisoirement de ses fonctions, avec ou sans rémunération, l'administrateur contre lequel est intentée toute poursuite concernant un acte impliquant de la collusion, de la corruption, de la malversation, de l'abus de confiance, une fraude ou du trafic d'influence ainsi que toute poursuite concernant des gestes ou des propos abusifs à caractère sexuel ou qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de 5 ans d'emprisonnement ou plus.

Le Conseil d'administration se réunit, sans délai et à huis clos, pour décider, aux deux tiers de ses membres, si l'administrateur visé par l'enquête doit être relevé provisoirement de ses fonctions.

L'administrateur visé par cette mesure peut présenter ses observations au Conseil d'administration et être entendu sur les faits au soutien de ses prétentions, avant que la décision du Conseil d'administration ne soit prise.

Le Conseil d'administration informe l'Office de sa décision de relever provisoirement de ses fonctions un administrateur nommé.

**41.** L'administrateur est relevé de ses fonctions jusqu'à ce que le Conseil d'administration rende une décision visée à l'article 38 ou, dans les cas visés au deuxième alinéa de l'article 42, jusqu'à ce que le poursuivant décide d'arrêter ou de retirer les procédures à l'égard de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite ayant servi de fondement à la décision du Conseil d'administration de le relever provisoirement de ses fonctions ou jusqu'à la décision prononçant l'acquittement ou l'arrêt des procédures à l'encontre de tous les chefs d'accusation compris dans la poursuite.

**42.** L'administrateur contre lequel une plainte est portée par un syndic devant le conseil de discipline de l'Ordre ou qui fait l'objet d'une requête portée devant le conseil de discipline conformément à l'article 122.0.1 du Code des professions (chapitre C-26) est relevé provisoirement de ses fonctions.

Le Conseil d'administration décide, sur recommandation du comité, si l'administrateur visé au premier alinéa reçoit ou non une rémunération pendant qu'il est relevé provisoirement de ses fonctions.

**43.** L'administrateur est relevé de ses fonctions jusqu'à la décision définitive et exécutoire du conseil de discipline ou du Tribunal des professions ou, dans le cas où une ordonnance est rendue par le conseil de discipline en vertu de l'article 122.0.3 du Code des professions (chapitre C-26), jusqu'à ce que celle-ci ne soit plus en vigueur.

**44.** L'administrateur est informé sans délai, par écrit, de la décision de le relever provisoirement de ses fonctions et des motifs qui la justifient.



Ordre des technologues  
en **imagerie médicale**,  
en **radio-oncologie** et en  
**électrophysiologie médicale**  
du Québec



Ordre des technologues  
en **imagerie médicale**,  
en **radio-oncologie** et en  
**électrophysiologie médicale**  
du Québec

6455, rue Jean-Talon Est,  
Bureau 401  
Saint-Léonard (Québec) H1S 3E8  
[otimroepmq.ca](http://otimroepmq.ca)